



Berne, 17 février 2021

Signature, il y a dix ans, du rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD. Bilan et perspective en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU

Rapport du Conseil fédéral en réponse au
postulat Graf Maya 19.3855 du 21 juin 2019

Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
Agenda 2030	Agenda 2030 pour le développement durable
ARE	Office fédéral du développement territorial
CACL	Contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	contributions déterminées au niveau national
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; RS 0.108
CER-E	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États
CGIAR	Partenariat mondial pour la recherche agricole
CGRAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
Cst.	Constitution fédérale ; RS 101
CSW	Commission de la condition de la femme
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; RS 0.451.1
DDC	Direction pour le développement de la coopération
DEFER	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ETHZ	École polytechnique fédérale de Zurich (<i>Eidgenössische Technische Hochschule Zürich</i>)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIAL	Fédération des industries alimentaires suisses
FIAN	Food First Information and Action Network
FIBL	Institut de recherche pour l'agriculture biologique (<i>Forschungsinstitut für biologischen Landbau</i>)
FIDA	Fonds international pour le développement agricole (<i>International Fund for Agricultural Development</i>)
FPHN	Forum politique de haut niveau sur le développement durable
GASL	Programme mondial pour l'élevage durable (<i>Global Agenda for Sustainable Livestock</i>)
GRA	Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre agricoles
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (<i>High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition</i>)
EISTAD	Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement
IFOAM	Fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique (<i>International Federation of Organic Agriculture Movements</i>)
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, RS 700
LAgr	Loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 ; RS 910.1
LDCs	Pays les moins avancés (<i>Least Developed Countries</i>)
LIWIS	Système d'innovation et de connaissance dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (<i>Land- und ernährungswirtschaftliches Innovations- und Wissenssystem</i>)
MERCOSUR	Marché commun du Sud
NABO	Réseau national de surveillance des sols (<i>Nationale Bodenbeobachtung</i>)
ODD	Objectifs de développement durable
OEA	Objectifs environnementaux pour l'agriculture
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement

OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PA 14-17	Politique agricole 14-17
PA22+	Politique agricole à partir de 2022
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PNR	Programme national de recherche
PER	Prestations écologiques requises
Pusch	Fondation pour la pratique environnementale en Suisse
RAI	Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (<i>Principles for Responsible Investments in Agriculture and Food Systems</i>)
SDA	Surfaces agricoles assolées
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFSP	<i>Sustainable Food Systems Programme</i>
SGP	Système généralisé des préférences
SNE	Stratégie pour le développement durable
SSN	Société suisse de nutrition
SWISSCOFEL	Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; RS 0.910.6
UE	Union européenne
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNDROP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan-ne-s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (<i>United Nations Declaration on the Rights of Peasants</i>)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; RS 0.814.01
WAPRO	Water and Productivity Project
WASAG	Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (<i>Global Framework on Water Scarcity in Agriculture</i>)
10YFP	Programme pour des systèmes alimentaires durables (<i>10 Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production</i>)

Vue d'ensemble des Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Table des matières

1. Introduction	3
2. Vue d'ensemble des documents et programmes pertinents	4
3. Analyse des domaines d'intervention dans le secteur agropolitique et dans d'autres secteurs	7
3.1. Domaines d'intervention sur le plan national	7
3.1.1. Mieux protéger les sols agricoles en cas de conflits d'utilisation	7
3.1.2. Anticiper les variations des ressources en eau à la suite de changements climatiques	9
3.1.3. Garantir la production agricole en préservant la qualité des ressources sol, eau, biodiversité, climat et air	11
3.1.4. Poursuivre la recherche et la vulgarisation agricoles dans le domaine des systèmes de production durables et assurer systématiquement leur mise en réseau internationale	13
3.2. Domaines d'intervention sur le plan international	14
3.2.1. Mesures portant sur le commerce.....	15
3.2.2. Combler les lacunes du monitoring dans le domaine des ressources naturelles	17
3.2.3. Encourager l'utilisation durable des ressources naturelles.....	18
3.2.4. S'engager en faveur du droit à l'alimentation.....	20
3.2.5. Domaines d'intervention en matière de coopération au développement bilatérale et multilatérale.....	21
3.2.5.1. Mesures dans le domaine de la coopération	21
3.2.5.2. Mesures dans le domaine de la coopération économique	23
3.3. Nouveaux thèmes	25
3.3.1. Nutrition	25
3.3.2. Déchets alimentaires.....	27
3.3.3. Conditions sociales dans le secteur agricole	28
4. Conclusions	29
5. Bibliographie	
Annexes	

Résumé

Par le présent rapport, le Conseil fédéral répond au postulat Graf Maya 19.3855 « Signature, il y a dix ans, du rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD. Bilan et perspective en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU ». L'auteur du postulat demande au Conseil fédéral d'expliquer comment celui-ci a appliqué, depuis leur publication en 2009, les recommandations formulées dans l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement (EISTAD). L'auteur demande aussi au Conseil fédéral de présenter les autres mesures prévues au niveau national pour suivre les conclusions essentielles du rapport de l'ONU sur l'agriculture mondiale et contribuer à réaliser les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Le Conseil fédéral avait rendu en 2009 un rapport intitulé « Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources ». Il y expliquait la nécessité d'agir sur le plan fédéral pour répondre aux recommandations faites dans l'EISTAD en 2009 et rendre ainsi les systèmes alimentaires plus durables. La situation de crise causée par la pandémie de COVID-19 a révélé à quel point ces systèmes restent vulnérables, douze ans après la publication de l'EISTAD. Le présent rapport évalue la situation actuelle sous l'angle des possibilités d'action sur le plan national comme sur le plan international, telles qu'elles étaient recensées à l'époque. Il analyse également les domaines prioritaires actuels abordés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Il présente aussi les mesures prises par la Suisse dans les différents domaines de la politique depuis 2009 pour faire évoluer les systèmes alimentaires, et montre ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Depuis 2009, la Suisse a conduit une action efficace dans le secteur agroalimentaire en direction des objectifs de l'Agenda 2030. Néanmoins, il reste des défis de taille à relever à l'échelle de la planète : la nécessité d'accroître la production agricole pour nourrir l'humanité, ainsi que les menaces pesant sur la diversité des espèces et sur le climat. Le rapport conclut donc, malgré les importants efforts consentis dans le domaine, à la nécessité d'agir encore pour rendre les systèmes alimentaires plus durables, en Suisse comme dans le monde. Il en appelle à une approche concertée du problème, afin d'être à la hauteur des divers enjeux auxquels nous sommes confrontés et de réduire au minimum les conflits engendrés par des divergences d'intérêts ou d'objectifs. À cet égard, les principes de l'agroécologie constituent des approches possibles pour résoudre les difficultés. Conformément à la décision rendue le 14 décembre 2020 par le Conseil des États au sujet du postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) 20.3931, le Conseil fédéral étudie, dans l'intérêt d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires, une possible « transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires ».

La responsabilité partagée de l'agriculture à l'égard de la préservation des conditions naturelles de la vie reste une question cruciale, en Suisse comme sur le plan international. La production agricole a fait des progrès en partie mesurables dans la réalisation des objectifs environnementaux assignés à l'agriculture (OEA) et dans le respect des principes du développement durable. Par exemple, les objectifs intermédiaires de la Politique agricole 14-17 dans le domaine de la biodiversité ont été atteints et même dépassés, mais ils ne l'ont pas été pour les émissions d'ammoniac dommageables à la biodiversité. Aucun des objectifs environnementaux n'a été jusqu'ici entièrement concrétisé. Pour améliorer ce résultat, il faudra en premier lieu mettre en œuvre les stratégies, les plans d'action et les mesures définis, et améliorer l'application de la législation existante, sans oublier la poursuite du développement de la Politique agricole.

Pour protéger le paysage cultivé de la Suisse, il existe différents instruments de politique de l'aménagement du territoire et de politique agricole. Mais le paysage cultivé reste menacé. C'est pourquoi la Confédération prévoit de prendre des mesures supplémentaires pour réagir efficacement. S'agissant de la consommation d'eau par l'agriculture, différentes mesures ont été prises et d'autres sont prévues pour faire face à la raréfaction de cette ressource du fait du changement climatique. Les longues périodes de sécheresse et les épisodes pluvieux marqués par de fortes précipitations, qui

devraient se multiplier en Suisse, doivent nous conduire à examiner d'autres moyens, comme l'amélioration de la protection des sols et l'optimisation de la consommation de l'eau.

L'alimentation contribue substantiellement au réchauffement climatique, à la perte de la biodiversité et à d'autres problèmes menaçant l'environnement. Se nourrir d'une façon équilibrée et variée, c'est contribuer efficacement à promouvoir un mode de vie sain. C'est pourquoi la Confédération mène une politique qui, suivant différentes approches, a pour but de favoriser une alimentation équilibrée. En suivant plus fidèlement les recommandations nutritionnelles présentées sous la forme de la pyramide alimentaire suisse, le consommateur suisse peut contribuer à conjurer le risque que constituent les maladies non transmissibles, telles que les maladies cardio-vasculaires dues à l'obésité ou à une alimentation déséquilibrée, à réduire l'empreinte gaz à effet de serre ainsi que d'autres effets négatifs sur l'environnement. La diminution des déchets alimentaires joue également un rôle important à cet égard. Ces deux mesures restent des objectifs prioritaires pour la Confédération, et le Conseil fédéral examinera les mesures supplémentaires qu'il sera possible de prendre à cet égard. Dans un autre domaine, le présent rapport fait état de la situation sociale des acteurs de l'agriculture, qui est régulièrement étudiée en détail. Il présente les moyens de s'attaquer aux difficultés identifiées. Le travail entamé dans ce domaine sera poursuivi, afin de renforcer la dimension sociale du développement durable dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

L'impact du changement climatique s'amplifie, le monde connaît une expansion démographique et les habitudes de consommation évoluent ; il reste encore beaucoup à faire pour rendre les systèmes alimentaires plus durables, en Suisse comme sur le plan international. La recherche suisse participe étroitement à ces efforts. Les disciplines hors du domaine traditionnel de la recherche agronomique gagneront probablement en importance ; c'est le cas, par exemple, de l'évaluation des habitudes de consommation. De même, l'étude des possibles conflits d'objectifs au sein du système alimentaire joue un rôle croissant. La réussite de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables dépendra dans une large mesure de la mise en réseau au niveau international et de l'intensification du partage des savoirs entre la pratique, la vulgarisation agricole et la formation.

Au cours de la dernière décennie, la Suisse s'est engagée sur le plan international dans des actions essentielles pour promouvoir les systèmes alimentaires durables dans le monde. Par exemple, elle a agi dans la coopération économique en faveur d'un commerce durable des produits agricoles et des denrées alimentaires avec les pays en développement, afin de stabiliser les marchés agricoles internationaux et d'encourager l'utilisation durable des ressources naturelles. L'intégration de considérations environnementales dans les accords de libre-échange fait partie de cette politique. De même, la Suisse s'engage en faveur d'un monitoring plus efficace de l'utilisation durable des ressources naturelles ; elle demande aussi que l'on tienne compte des droits de l'homme, comme le droit à une alimentation adéquate. Les chiffres de la faim et de la malnutrition dans le monde, de même que l'état des ressources naturelles indiquent qu'il est judicieux que la Suisse poursuive ses efforts dans ces domaines. Il est à cet égard capital de miser sur une coopération multilatérale dans le cadre d'organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que sur des coopérations bilatérales et des partenariats, de manière à affronter les difficultés au moyen de mesures coordonnées et d'un monitoring transparent. L'engagement international de la Suisse dans le monde en faveur de systèmes alimentaires durables sera aussi une contribution importante à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, par exemple, lors du Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires en 2021, et au-delà de cette rencontre.

1. Introduction

Texte du postulat

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport comment il a mis en œuvre, au cours des dix dernières années, les recommandations formulées en 2008 par l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement (EISTAD) dans son rapport sur l'agriculture mondiale. Il présentera en outre quelles autres mesures sont prévues pour mettre en œuvre en Suisse les exigences principales de l'EISTAD au titre d'une contribution aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Développement du postulat

En 2008, le rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD appelait la communauté internationale à opérer des changements radicaux dans l'agriculture. Mon postulat 08.3269, « Rapport de l'ONU sur l'agriculture mondiale », et le postulat Stadler Hansruedi 08.3270, « Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources », ont chargé le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la manière de mettre en œuvre les conclusions du rapport de l'ONU et de la Banque mondiale sur l'agriculture mondiale (EISTAD) dans la politique agricole en Suisse et à l'étranger dans le cadre de la collaboration internationale, de la promotion de la recherche et de l'innovation et de la politique économique extérieure.

En réponse au postulat Stadler, le Conseil fédéral a publié le 19 août 2009 le rapport intitulé « Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources »¹. Il doit maintenant montrer comment les objectifs ambitionnés, à savoir la durabilité en matière de production et de consommation, ont été mis en œuvre, compte tenu également du nouvel article constitutionnel 104a lettre d qui exige « des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ».

Le document de travail « L'agroécologie comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable » du Comité national suisse pour la FAO a montré au Conseil fédéral comment la Suisse, au travers de son engagement à l'étranger, peut accélérer le développement durable et contribuer de manière substantielle à réaliser l'Agenda 2030 en promouvant l'agroécologie.

Qu'entreprend le Conseil fédéral en Suisse pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, notamment en matière de systèmes alimentaires durables (production et consommation) ? Quelle part de ce qu'il se proposait de faire a effectivement été mise en œuvre ? Dans quel domaine la mise en œuvre a-t-elle pris du retard ? Quelles priorités le Conseil fédéral a-t-il fixées pour ce qui est de la mise en œuvre ces prochaines années ?

Structure du présent rapport

Le postulat Graf Maya 19.3855 s'appuie sur le rapport rendu par le Conseil fédéral en 2009 pour répondre aux postulats Stadler Hansruedi 08.3270 et Graf Maya 08.3269, deux postulats déposés au Parlement en 2008 à la suite de la crise financière et alimentaire de 2007-2008, et qui posent des questions concernant la sécurité alimentaire du pays. Le postulat Stadler Hansruedi 08.3270 chargeait le Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport pour analyser la menace de pénurie de denrées alimentaires, de matières premières et de ressources. Le postulat Graf Maya 08.3269 demandait au Conseil fédéral d'expliquer comment les conclusions du rapport de l'EISTAD, cofinancé par la Suisse, pouvaient être appliquées dans la politique agricole, au niveau national comme au niveau international.

Le Conseil fédéral a répondu aux deux postulats dans un rapport rendu le 19 août 2009 et intitulé « Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources ». Il y présentait des possibilités d'action politique dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Ces possibilités sont reprises dans le présent rapport répondant au postulat Graf Maya 19.3855. Vu l'évolution de la situation ces dernières années, certains des enjeux identifiés à l'époque sont passés au second plan et ne sont plus traités dans le présent rapport. Par exemple, on s'attendait en 2009 à une augmentation de l'instabilité des

¹ [Conseil fédéral \(2009\)](#)

marchés, due principalement à l'accord de libre-échange des denrées alimentaires avec l'Union européenne (UE). C'est pour cette raison que le rapport de 2009 prévoyait d'analyser les attentes de l'agriculture suisse dans la perspective de plus grandes fluctuations du marché. Mais l'accord de libre-échange avec l'UE n'a jamais été conclu. De même, la question des biocarburants, qui avait été analysée en 2009, n'est plus l'objet du postulat de 2019. D'autres objets de préoccupation ont en revanche gagné en importance pour la réalisation de l'Agenda 2030 et ont été intégrés au présent rapport, à savoir la nutrition, les déchets alimentaires et les conditions sociales dans l'agriculture.

La structure du présent rapport est calquée sur celle du document de 2009 et les possibilités d'action qui y étaient présentées. Chacune de ces possibilités est l'objet d'un compte rendu des progrès réalisés depuis 2009, des projets formés pour l'avenir et de l'action qui reste à engager pour contribuer à atteindre les objectifs de développement durable (*sustainable development goals*) et ceux que l'art. 104a de la Constitution assigne à la Confédération, à savoir garantir la sécurité alimentaire du pays.

Comme en 2009, le présent rapport a vu le jour dans le contexte d'une crise mondiale. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point la résilience des systèmes alimentaires était importante ; elle a aussi révélé qu'il était crucial de préserver le potentiel de production agricole et de le développer. Au niveau mondial les restrictions au passage des frontières et le confinement ont, entre autres, retardé les récoltes, privé des millions de travailleurs saisonniers de leur gagne-pain et entravé le transport des denrées alimentaires. Dans de nombreux pays, des entreprises de l'agroalimentaire et des marchés aux denrées alimentaires ont été contraints de fermer à la suite de vagues de COVID-19. Il a parfois fallu jeter de grandes quantités de denrées périssables à la suite de l'interruption des chaînes d'approvisionnement mondiales ou du fait de l'effondrement de la demande. Consécutivement, dans les régions urbaines, de nombreux consommateurs n'ont plus eu accès à des produits frais tels que les fruits, les légumes, la viande et le poisson ². L'Organisation des Nations Unies considère qu'en 2020, entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires seront sous-alimentées du fait de la pandémie de COVID-19, en plus des 690 millions d'hommes et de femmes qui souffraient de sous-alimentation en 2019 ³. L'ONU a lancé une mise en garde : les répercussions à long terme de la COVID-19 et des mesures prises pour lutter contre la pandémie, de même que la récession mondiale qui s'ensuivra pourraient compromettre le fonctionnement des systèmes alimentaires et entraîner des conséquences d'une ampleur exceptionnelle sur la santé et l'alimentation ⁴. Il est probable que les retombées que la pandémie aura à court ou à long terme sur les systèmes alimentaires détermineront largement l'engagement de la Suisse sur le plan national comme sur le plan international.

2. Vue d'ensemble des documents et programmes pertinents

Présentation des documents ayant servi à l'élaboration du présent rapport

L'**EISTAD 2009**⁵ repose sur le travail conjoint de quelque 400 experts du monde entier, parmi lesquels des chercheurs suisses de renom, mené sous l'égide de la Banque mondiale et de différentes organisations onusiennes (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture FAO, Fonds pour l'environnement mondial FEM, Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture UNESCO, Banque mondiale BM et Organisation mondiale de la santé OMS). Ce rapport d'évaluation a été signé par 58 pays y compris la Suisse. Il analyse la contribution possible de l'agriculture à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, à savoir réduire la faim et la pauvreté, promouvoir la santé, améliorer la nutrition, augmenter les revenus et renforcer la durabilité dans toutes ses dimensions. Il en est ressorti que la réalisation de ces objectifs passait forcément par la reconnaissance du rôle multifonctionnel de l'agriculture, qui non seulement produit des matières premières naturelles, mais qui fournit en outre des services écologiques et des

² [ONU \(2020a\)](#)

³ [FAO, FIDA, UNICEF, PAM, OMS \(2020\)](#), p. 18

⁴ [ONU \(2020a\)](#)

⁵ [EISTAD \(2009\)](#)

services d'intérêt public tout en contribuant au développement mondial et à la réduction de la pauvreté. Le rapport conclut à la nécessité de changer en profondeur les pratiques agricoles dans le monde entier et de créer à cet effet des conditions-cadre qui encouragent l'agriculture durable.

Le rapport « **Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources** » (2009) en réponse aux postulats Graf Maya 08.3269 et Stadler Hansruedi 08.3270 reprend les conclusions de l'EISTAD. Le Conseil fédéral y décrit les défis que la Suisse doit relever pour assurer la sécurité alimentaire et définit des domaines d'intervention pour le secteur agroalimentaire suisse. Il retient par ailleurs que les principaux axes du Rapport sur l'agriculture mondiale sont conformes aux principes et aux objectifs de la politique agricole suisse et à la stratégie de la coopération suisse au développement. L'analyse a fait apparaître plusieurs domaines d'intervention aux niveaux national et international. Au niveau national, l'utilisation durable des ressources naturelles, en particulier aussi dans la perspective du changement climatique, a été identifiée comme un défi majeur. La recherche a un rôle de premier plan à jouer pour relever ce défi. Le rapport a par ailleurs souligné l'importance d'encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et le monitoring de leur état, aussi à l'échelle internationale. Comme autres domaines d'intervention, il mentionne la promotion d'exportations agricoles durables en provenance de pays en développement et la stabilisation des marchés agricoles. Plusieurs domaines d'intervention ont en outre été identifiés en lien avec la coopération bilatérale ou multilatérale au développement, dans lesquels la Suisse peut soutenir la mise en œuvre des conclusions de l'EISTAD (cf. chap. 3.2.5).

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies** (Agenda 2030) a été adopté le 27 septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU. Cet agenda, qui contient 17 objectifs (ODD), 169 objectifs partiels (cibles) et 231 indicateurs⁶, sert de cadre de référence international pour le développement durable avec ses dimensions sociale, écologique et économique. La Suisse s'est fortement impliquée dans l'élaboration de l'Agenda 2030 et a contribué à le formuler. Le Conseil fédéral s'est engagé sur le plan politique à fournir une contribution appropriée à la réalisation des ODD et à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires dans le cadre des structures existantes. L'un des 17 objectifs, l'ODD 2 (faim « zéro »), vise explicitement l'éradication de la faim, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable. D'autres ODD ont également un lien direct avec l'agriculture et le secteur agroalimentaire, en particulier les ODD 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

La **Stratégie pour le développement durable 2030** (SDD 2030) du Conseil fédéral est un instrument de l'application de l'Agenda 2030 en Suisse. Cette stratégie définit les priorités politiques du Conseil fédéral pour le développement durable à l'horizon 2030. Tous les quatre ans, des plans d'action définissent les mesures que la Confédération entend mettre en œuvre au cours de la période législative concernée. La SDD 2030 se concentre sur trois champs thématiques prioritaires pour lesquels il existe, au niveau fédéral, un besoin particulier d'intervention et de coordination entre les politiques sectorielles. Ces thématiques prioritaires et les orientations stratégiques correspondantes ont été sélectionnées en fonction du niveau de réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 par la Suisse (2018)⁷. Cet état des lieux met en lumière un grand besoin d'agir notamment concernant la consommation et la production durables, ce qui inclut le soutien à la transition vers des systèmes alimentaires plus durables sur les plans national et international.

Adopté par le peuple en septembre 2017, l'**art. 104a de la Constitution fédérale** (art. 104a Cst.) reprend les objectifs de l'Agenda 2030 en matière de sécurité alimentaire à l'échelle de la Suisse. En approuvant l'initiative populaire fédérale « Pour la sécurité alimentaire », les deux chambres du Parlement se sont exprimées en faveur de l'inscription explicite de la sécurité alimentaire dans la

⁶ État au 3 août 2020

⁷ [ARE/DDC \(2018\)](#)

Constitution. L'art. 104a Cst. formule les principes suivants pour garantir à long terme l'approvisionnement alimentaire de la population suisse :

- a) préserver les bases de la production agricole, notamment les terres agricoles ;
- b) produire les denrées alimentaires de manière adaptée aux conditions locales et en utilisant les ressources de manière efficiente ;
- c) axer l'agriculture et le secteur alimentaire sur les exigences du marché ;
- d) établir des relations commerciales transfrontalières contribuant au développement durable ;
- e) utiliser les denrées alimentaires de manière à préserver les ressources.,

L'insécurité alimentaire et la malnutrition⁸ augmentent dans le monde entier. En 2019, près de 750 millions de personnes, soit près d'une personne sur dix, étaient exposées à une grave insécurité alimentaire⁹. À l'échelle mondiale, le fléau de la malnutrition sous toutes ses formes demeure un défi existentiel pour 2,5 milliards de personnes¹⁰. Les conflits, le réchauffement climatique et des crises économiques renforcent encore cette tendance. En outre, la pression sur les ressources naturelles, telles que la terre, l'eau et la biodiversité, s'intensifie. Il devient urgent de passer à des systèmes alimentaires plus durables pour répondre à ces défis – l'actuelle pandémie COVID-19 le montre d'ailleurs aussi clairement. Des systèmes alimentaires résilients et durables, ainsi que le maintien d'un potentiel de production agricole susceptible de garantir la sécurité alimentaire à long terme, sont en accord avec la nature et avec une alimentation saine, et partant, avec de meilleures perspectives de santé pour tous¹¹.

Une **approche holistique des systèmes alimentaires** est nécessaire pour relever les défis complexes actuels dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, tant au niveau national qu'international. Une approche qui englobe tous les aspects de la production agricole jusqu'à la consommation, qui traite la question des déchets et du recyclage et qui fasse le lien avec la santé humaine¹². La déclaration ministérielle de 2018 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) appelle toutes les parties prenantes concernées à suivre une approche fondée sur des systèmes alimentaires responsables¹³. En tant que coresponsable du Programme pour des systèmes alimentaires durables (Sustainable Food Systems Programme, SFSP) du Cadre décennal de programmation mondial concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), la Suisse apporte une contribution importante à la reconnaissance de cette approche¹⁴. Notre pays s'engage également fortement dans les travaux afférents au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2021 et dans les travaux de suivi.

L'**agroécologie**¹⁵ est une piste envisageable pour la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Dans divers forums et processus politiques internationaux, l'agroécologie est de plus en plus considérée comme une approche susceptible de contribuer à cette transition en concordance avec l'Agenda 2030 et en complément des approches existantes. L'agroécologie est un concept holistique et systémique, reposant sur des bases scientifiques et des principes écologiques, sociaux, politiques et économiques. Elle mise entre autres sur des pratiques agricoles durables, mais aussi sur l'apprentissage commun et sur le partage des connaissances. La Suisse considère l'agroécologie comme une approche possible pour la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et justifie de connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine¹⁶.

⁸ Dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité. [HLPE \(2017\)](#), p. 12s.

⁹ [FAO, FIDA, UNICEF, PAM, OMS \(2020\)](#) retient que, comparé au Rapport 2019 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 200 millions de personnes de moins étaient sous-alimentées. Cette revue à la baisse résulte principalement d'une actualisation des données sur la prévalence de la sous-alimentation en Chine en remontant jusqu'à l'année 2000.

¹⁰ Selon les estimations, en 2019, 21,3 % (144 millions) des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance, 6,9 % (47 millions) d'émaciation et 5,6 % (38,3 millions) de surpoids [FAO, FIDA, UNESCO, PAM, OMS \(2020\)](#).

¹¹ [ONU \(2020a\)](#)

¹² « A sustainable food systems approach considers food systems in their entirety, taking into account the interconnections and trade-offs among the different elements of food systems, as well as their diverse actors, activities, drivers, and outcomes. It seeks to simultaneously optimize societal outcomes across environmental, social (including health), and economic dimensions. » [UNEP/SFSP \(2019\)](#), p. 12

¹³ [ONU \(2018\)](#)

¹⁴ Informations supplémentaires sur le programme pour des systèmes alimentaires durables : <https://www.oneplanetnetwork.org/sustainable-food-system>

¹⁵ Deux caractérisations de l'agroécologie ont été définies par des organes internationaux : [Les 10 éléments de l'agroécologie \(FAO \[2019a\]\)](#) et [les 13 principes agroécologiques \(HLPE \[2019\], p. 49\)](#).

¹⁶ L'agroécologie fournit une grille de lecture générale pour la politique agricole et son développement. Il est important de tenir compte du contexte du pays en question.

3. Analyse des domaines d'intervention dans le secteur agropolitique et dans d'autres secteurs

Les sections suivantes reprennent les domaines d'intervention nationaux et internationaux de la politique agricole et de domaines politiques connexes tels que définis dans le rapport 2009. L'analyse commence par une description de la situation initiale (2009) pour chaque domaine. Elle passe ensuite à la présentation de l'évolution de 2009 à aujourd'hui, en s'appuyant dans la mesure du possible et de l'utile sur des stratégies, plans d'action et autres documents pertinents ayant fait l'objet de décisions du Conseil fédéral. Finalement, elle explique les mesures à prendre en lien avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et commente les développements attendus. Comme l'a fait le rapport 2009, le présent rapport traitera également de manière approfondie de la coopération bilatérale et multilatérale au développement.

3.1. Domaines d'intervention sur le plan national

Les domaines d'intervention sur le plan national identifiés dans le rapport 2009 demeurent en majeure partie valables pour ce qui concerne la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, y compris le maintien et la promotion de la productivité agricole et la réalisation des ODD. Seul le thème de la volatilité du marché a perdu de son importance dans le contexte suisse après 2009 suite à l'échec de l'accord de libre-échange UE sur les denrées alimentaires. C'est pourquoi ce thème n'est pas traité spécifiquement dans le présent rapport. Par contre, de nouveaux sujets, qui sont essentiels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ont gagné en pertinence depuis 2009. Ces thèmes, soit la nutrition, les déchets alimentaires et la dimension sociale dans l'agriculture, seront également analysés.

3.1.1. Mieux protéger les sols agricoles en cas de conflits d'utilisation

Situation 2009

Afin de préserver le potentiel de production de l'agriculture suisse et de contribuer à la sécurité alimentaire à long terme, il importe de préserver les terres arables en Suisse. Or, le rapport 2009 constate que la surface à disposition pour l'agriculture en Suisse ne cesse de reculer. D'où les objectifs déclarés de mieux protéger les sols agricoles en cas de conflits d'utilisation et de lutter contre le mitage du territoire et la perte de terres arables.

Évolution depuis 2009

Divers instruments d'aménagement du territoire, notamment le droit foncier rural, mais aussi les mesures et les réformes agropolitiques réalisées ces dernières années contribuent à la protection des terres agricoles de la Suisse. Ces terres demeurent néanmoins en péril. Les chiffres les plus récents de la statistique suisse de la superficie¹⁷ ne font que confirmer la perte continue de surface agricole utile. Alors que dans la région de montagne, cette perte est réversible, parce que due en majeure partie à l'embroussaillage de terrains qui ne sont plus exploités, elle est irréversible sur le Plateau et dans les grandes vallées où les agglomérations et les ouvrages infrastructurels ne cessent de s'étendre.

L'aménagement du territoire et la politique agricole ont un rôle majeur à jouer dans la conservation des sols agricoles. Les instruments de l'aménagement du territoire peuvent être mis à contribution pour empêcher la conversion de terres agricoles en zones de construction, et partant, pour sécuriser la quantité de ces terres. Quant à la politique agricole, elle peut soutenir des mesures qui favorisent le maintien de la qualité des terres cultivées. En mai 2020, le Conseil fédéral a approuvé la Stratégie Sol Suisse, dont un des six objectifs généraux est « zéro consommation nette de sol » à l'horizon 2050.

Aménagement du territoire

Le principe fondamental de l'aménagement du territoire, à savoir la séparation du territoire entre terrains constructibles et terrains non constructibles, va dans le sens d'une gestion parcimonieuse du sol et des terres de culture. Toutefois, diverses réglementations d'exception, aussi pour l'agriculture, ont conduit à une forte activité de construction notamment sur des terrains non constructibles. Aujourd'hui, près de 37 % de la surface d'habitat est située en dehors de la zone à bâtir¹⁸. Des besoins cantonaux et

¹⁷ [OFS \(2019\)](#)

¹⁸ Depuis 2000, le nombre des habitants hors zone à bâtir a diminué de 6,7 % à 5,0 %, [ARE \(2019\)](#)

régionaux ont conduit à des adaptations ponctuelles de la législation en matière d'aménagement du territoire. Le fait que des bâtiments sis hors zones à bâtir, souvent désaffectés, soient rarement démolis ou alors transformés en habitations ou résidences secondaires constitue notamment un problème. Misant sur un dispositif de compensation, la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit, d'une part, de donner aux cantons une plus grande marge de manœuvre pour leur permettre de répondre aux besoins régionaux, d'autre part, d'exiger d'eux qu'ils compensent des utilisations supplémentaires par la démolition de bâtiments non utilisés. En octobre 2018, le Conseil fédéral approuvait le Message relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la LAT à l'intention du Parlement. En décembre 2019, le Conseil national décidait de ne pas entrer en matière.

En 2015, le Conseil fédéral a décidé de réviser le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) à l'occasion de la consultation sur la deuxième étape de la révision de la LAT (LAT 2). Les travaux ont été réalisés sous la direction conjointe de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ainsi qu'en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et avec le concours de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Le plan sectoriel SDA remanié fait partie du train de mesures visant à préserver durablement la ressource sol, qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 8 mai 2020¹⁹. Reprenant les éléments du plan antérieur concernant la surface minimale à garantir et la répartition des contingents entre les cantons, ce plan a été notamment complété par des critères de qualité uniformes et des mécanismes de compensation pour une éventuelle utilisation de SDA et des principes de gestion des SDA pour les projets fédéraux. Ces mesures visent à ralentir la consommation de terres agricoles précieuses ou, si elle ne peut pas être évitée, à la compenser par la remise en valeur et la remise en culture de sols dégradés par l'homme. On attend du plan sectoriel SDA remanié qu'il contribue à une meilleure conservation des terres agricoles.

Politique agricole

La perte de terres arables par embroussaillage est freinée par des mesures de politique agricole qui encouragent l'exploitation de ces terres. L'échelonnement des paiements directs en fonction des zones agricoles tient compte de conditions de production et de vie difficiles (selon l'art. 4 de la loi sur l'agriculture LAgr²⁰). En outre, la contribution pour les surfaces en pente et en forte pente permet à l'agriculture, même dans les régions où les conditions d'exploitation sont difficiles, de contribuer de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la préservation des bases naturelles de la vie, à l'entretien du paysage cultivé et à l'occupation décentralisée du territoire, comme le prévoit l'art. 1 LAgr en exécution du mandat constitutionnel (art. 104 Cst.). La délimitation de la région d'estivage dans les régions de montagne et de plaine a pour but de circonscrire la surface agricole utile exploitée de manière plus intensive dans ces deux zones et de préserver la région d'estivage en tant que paysage rural traditionnel de haute qualité écologique. Des contributions d'estivage sont versées à cette fin, tout comme, depuis 2014, des contributions d'alpage pour les bêtes menées à l'alpage.

Toutes les nouvelles zones constructibles délimitées dans les plans d'affectation ont été exclues du droit à des paiements directs dans le sillage de la Politique agricole 14-17 (PA 14-17). Ce lien établi entre l'aménagement du territoire et le droit aux paiements directs a réduit l'attrait du classement en zone à bâtir et donc du bétonnage de surfaces agricoles, contribuant ainsi à une utilisation plus modérée de la ressource précieuse que sont les terres cultivables. En outre, une modification de la LAT, introduite en 2014, accorde à l'OFAG le droit de recourir contre les décisions portant sur des projets qui requièrent des SDA, soit entre autres, des projets de mise en zone à bâtir de SDA ou de construction d'infrastructures sur des SDA (p. ex. projets routiers ou ferroviaires).

[FF 2020-5615](#).

²⁰ [RS 910.1](#)

Mesures à prendre et évolution attendue

Les travaux afférents à la révision du plan sectoriel des SDA ont mis en lumière le manque de données pédologiques et la qualité insuffisante des données existantes, rendant difficiles la mise en œuvre correcte du plan sectoriel et, de manière générale, la gestion durable des terres agricoles. Par ailleurs, il importe de pouvoir informer sur l'état des terres agricoles en Suisse dans le cadre de l'Agenda 2030 et de ses indicateurs ODD. Les lacunes en matière de données doivent maintenant être comblées grâce à une cartographie des sols à l'échelle nationale et compte tenu des indicateurs ODD pertinents (cf. chap. 3.1.3 « Le sol, ressource clé »). On disposera alors d'une base pour la mise en œuvre du plan sectoriel SDA et son développement ultérieur. En outre, pour contrer l'amenuisement continu des surfaces agricoles, il est prévu de fixer des règles claires pour la construction et pour la démolition de bâtiments qui ne sont plus utilisés.

3.1.2. Anticiper les variations des ressources en eau à la suite de changements climatiques

Situation 2009

Le rapport 2009 a signalé que le changement climatique allait avoir des effets complexes et de large portée pour l'agriculture, à commencer par un plus grand besoin d'eau. Pour relever ce défi, le Conseil fédéral a retenu la nécessité de prendre des mesures pour anticiper les changements des ressources en eau pour des raisons climatiques.

Évolution depuis 2009

Depuis 2009, les travaux sur les ressources en eau se sont concentrés principalement sur les aspects climatiques de la hausse des températures et de l'augmentation des épisodes de sécheresse, surtout pendant les mois d'été. Le rapport du Conseil fédéral « Gérer les pénuries locales d'eau en Suisse » en réponse au postulat Walter Hansjörg 10.3533²¹ traite en détail de la question de la sécheresse estivale croissante. On y définit des champs d'action sectoriels et intersectoriels ainsi que des mesures correspondantes, tant à caractère préventif que pour réagir à des situations exceptionnelles. La Stratégie²² et le Plan d'action 2014-2017²³ de la Confédération pour l'adaptation aux changements climatiques en Suisse présentent également des domaines d'intervention et les mesures à prendre dans le domaine de la gestion de l'eau dans l'agriculture, dont la mise en œuvre a été documentée en 2017 dans le rapport de controlling sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à l'attention du Conseil fédéral²⁴. Il y est indiqué que la plupart de ces mesures sont en cours de réalisation.

L'élaboration de bases pratiques pour faire face à des pénuries d'eau à l'attention des cantons et des acteurs régionaux de la gestion des eaux en Suisse est déjà achevée. La PA 14-17 a introduit des paiements directs pour une exploitation ménageant le sol. L'efficacité de l'irrigation a été incluse comme critère d'évaluation des demandes de soutien pour des installations d'irrigation dans le cadre des améliorations structurelles, et les taux de contribution ont été relevés pour l'utilisation de technologies économes en ressources. Les demandes de contributions pour des mesures d'irrigation ont fortement augmenté ces derniers temps ; elles proviennent principalement de la Suisse romande, touchée par une sécheresse accrue.

En 2015 et 2018, la Suisse a connu deux autres étés exceptionnellement chauds et secs. Leurs effets sur l'agriculture ainsi que l'efficacité des mesures d'adaptation ont été analysés et documentés²⁵. Les demandes de soutien pour de nouvelles stratégies d'irrigation et plus généralement pour des installations d'irrigation ont aussi augmenté en 2020 ; elles émanent surtout des régions bordant l'arc jurassien.

²¹ [Conseil fédéral \(2012\)](#)

²² [OFEV \(2012\)](#)

²³ [OFEV \(2014\)](#)

²⁴ [DETEC \(2017\)](#)

²⁵ [OFEV \(éd.\) \(2016\)](#) et [OFEV et al. \(éd.\) \(2019\)](#)

Les données hydrologiques sont mises à jour sur la base des nouveaux scénarios climatiques²⁶ pour la Suisse de 2018²⁷. À l'aide des bases pratiques fournies par la Confédération, les cantons travaillent à l'élaboration de plans régionaux de gestion des ressources hydriques. Plusieurs projets sur le thème de la sécheresse, dont la plupart concernent le stockage de l'eau, sont soutenus dans la deuxième phase du programme pilote de la Confédération « Adaptation au changement climatique »²⁸. Mentionnons en outre la réalisation d'un projet sur l'efficacité de l'irrigation²⁹.

Mesures à prendre et évolution attendue

Suivant les scénarios climatiques³⁰, à long terme, les quantités moyennes de précipitations diminueront et l'évaporation augmentera pendant les mois d'été en Suisse. Les sols seront plus secs, les jours de pluie plus rares et la plus longue période sans précipitations s'allongera. D'un autre côté, les fortes précipitations seront probablement nettement plus fréquentes et plus intenses que celles que nous connaissons aujourd'hui, plus particulièrement en hiver. Les débits aussi changeront. Vu la hausse des températures, les précipitations hivernales tomberont de plus en plus sous forme de pluie au lieu de neige. Les répercussions de la sécheresse estivale s'amplifieront à long terme, car l'eau provenant de la couverture neigeuse et des glaciers se fera plus rare. Par conséquent, la pression sur les ressources en eau augmentera encore pendant les périodes de sécheresse. Dans les bassins versants sensibles, cette évolution est susceptible d'entraîner des situations de pénurie et de concurrence. Au vu des changements climatiques, des conditions comme celles vécues pendant les étés 2003, 2015 et 2018 pourraient bien devenir la norme. En outre, l'intensité accrue des fortes précipitations augmentera le risque d'érosion des sols, de ruissellement entraînant les engrais et les produits phytosanitaires, de glissements de terrain et d'inondations. Même si des programmes d'action efficaces ne permettent pas d'éviter complètement les effets négatifs de la chaleur, de la sécheresse et des fortes précipitations, ils peuvent néanmoins les réduire notablement. C'est pourquoi il est indiqué de poursuivre les efforts d'adaptation au changement climatique.

Pour faire face aux changements décrits, l'agriculture devrait à l'avenir non seulement réagir à des situations particulières, mais aussi et surtout planifier le bilan hydrique de manière prévoyante et apprendre à gérer, en les anticipant, tant la pénurie d'eau que l'intensification des précipitations. Mais, pour ce faire, elle doit aussi connaître l'évolution de l'offre et de la demande d'eau ainsi que des rendements selon différents scénarios et savoir quelle quantité d'eau est effectivement utilisée. Il convient de développer et d'affiner les pronostics et le monitoring dans ce domaine. Il s'agit également de mieux adapter le mode d'exploitation aux conditions locales, ce qui implique notamment d'améliorer la protection des sols, d'adapter les variétés de plantes et les effectifs d'animaux, de constituer des réserves d'eau, de promouvoir la diversification et d'optimiser l'utilisation de l'eau.

Le Plan d'action 2020-2025 pour l'adaptation aux changements climatiques en Suisse³¹ reprend un grand nombre des mesures introduites avec le plan antérieur, comme, le relevé de données sur les prélèvements d'eau et leur utilisation dans l'agriculture, ainsi que la détection précoce et la prévision des sécheresses. Dans le cadre de l'évolution future de la politique agricole à partir de 2022 (PA 22+), il est prévu de soutenir à l'avenir avec des paiements directs des mesures visant à préserver et augmenter la fertilité des sols, ainsi que l'irrigation efficace de cultures spéciales. Ces mesures vont dans le sens des ODD 2, 6 et 13 et contribuent à l'application de l'art. 104a, let. b, Cst. En outre, le Conseil fédéral a décidé, dans la PA22+, de créer une base légale qui permette à la Confédération de participer au financement des primes des assurances récoltes. Ce soutien étatique devrait améliorer la protection contre les aléas météorologiques de large portée comme la sécheresse ou le gel. Le projet prévoit de limiter dans un premier temps la validité de la loi à huit ans.

²⁶ [NCCS \(éd.\) \(2018\)](#)

²⁷ Le rapport de synthèse sur les effets des changements climatiques sur les eaux en Suisse, l'hydrologie, l'écologie aquatique et la gestion de l'eau (OFEV) devrait être publié le 16 mars 2021.

²⁸ Informations supplémentaires : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/adaptation-aux-changements-climatiques/programme-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques.html>

²⁹ Informations supplémentaires : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/ressourcen--und-gewaesserschutzprogramm/ressourcenprogramm.html>

³⁰ [NCCS \(éd.\) \(2018\)](#)

³¹ [OFEV \(2020\)](#)

3.1.3. Garantir la production agricole en préservant la qualité des ressources sol, eau, biodiversité, climat et air

Situation 2009

L'utilisation durable des ressources pour la production de denrées alimentaires et de matières premières garantit la préservation à long terme de la base de production et donc de l'activité agricole. Le rapport 2009 a identifié un besoin d'agir dans ce domaine : il s'agit d'assurer la production agricole en préservant la qualité des ressources sol, eau, biodiversité, climat et air.

Évolution depuis 2009

Les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) de 2008³² définissent quelle contribution l'agriculture se doit d'apporter à la conservation des ressources naturelles. Les OEA ont pour but de décrire l'état qui doit permettre d'assurer la capacité de résilience des écosystèmes et des services écosystémiques sur le long terme. Il ressort du Rapport d'état de 2016³³ que des progrès mesurables ont seulement pu être faits pour certains des objectifs partiels depuis 2008, mais qu'aucun des treize objectifs généraux n'a encore été entièrement réalisé. Les défis à relever restent le problème de l'eutrophisation, la pollution due aux produits phytosanitaires et le manque de structures. Par ailleurs, la biodiversité subit une pression croissante en particulier dans les zones sensibles que sont les régions des collines et les régions de montagne.

Le sol, ressource clé

Depuis 2014, des contributions à l'efficacité des ressources³⁴ sont accordées au titre des paiements directs pour des techniques culturales préservant le sol, comme le semis direct, le semis en bandes et le semis sous litières. Ces techniques contribuent à prévenir l'érosion, le compactage et l'accumulation de substances nocives et donc à maintenir la fertilité des sols à long terme. Néanmoins, force est de constater que les OEA pour le sol (pollution, érosion et compactage) n'ont pas été atteints. Pour environ un tiers des terres arables suisses, l'érosion est un problème pour la profondeur et la fertilité des sols, problème que le changement climatique notamment peut encore exacerber. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les exploitants qui n'ont pris aucune mesure suite à un événement érosif lié à l'exploitation peuvent voir leurs paiements directs réduits.

Le compactage du sol est un autre problème très répandu en Suisse. La tendance persistante à utiliser des engins de plus en plus lourds dans l'agriculture péjore encore la situation. Avec les engrais minéraux phosphorés, des métaux lourds tels que le cadmium et l'uranium continuent de pénétrer dans les sols arables. Et dans les prairies utilisées de manière intensive, on observe une augmentation des apports en zinc et en cuivre, qui proviennent du lisier et des aliments pour animaux. Quant aux produits phytosanitaires, ils sont détectés dans le sol pendant une longue période après leur application. Dans le cadre du plan d'action visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires (Plan d'action Produits phytosanitaires)³⁵, l'Observatoire national des sols (NABO) et le Centre Ecotox mettent en place actuellement un monitoring des résidus de produits phytosanitaires et des produits de dégradation dans le sol ainsi qu'une évaluation des risques correspondants pour les organismes vivant dans le sol et la fertilité du sol.

Selon le Système national d'information pédologique (NABODAT), des informations pédologiques de bonne qualité ne sont disponibles en Suisse que pour 13 % de la surface agricole. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le DETEC, en mai 2020, d'élaborer un concept de cartographie nationale des sols en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Parallèlement, il a été décidé de financer le Centre de compétences sur les sols demandés par la motion Müller-Altermatt 12.4239. Ce centre a pour mission d'améliorer les bases à l'appui de mesures favorisant l'utilisation durable des sols. Les tâches principales de ce centre de compétences sont l'uniformisation et le perfectionnement des méthodes de relevé et d'analyse des

³² OFEV/OFAG (éd.) (2008)

³³ OFEV/OFAG (éd.) (2016)

³⁴ Informations supplémentaires : <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-a-l'utilisation-efficace-des-ressources>

³⁵ Conseil fédéral (2017)

propriétés pédologiques, ainsi que l'élaboration de normes techniques pour la cartographie des sols. Les données collectées serviront également à étayer les comptes rendus sur la réalisation des ODD.

Des progrès mesurables ont été réalisés dans les OEA, notamment en ce qui concerne la conservation de variétés indigènes de plantes et de races indigènes d'animaux de rente, la proportion de la surface agricole utile consacrée à la biodiversité³⁶ et la délimitation de l'espace réservé aux eaux. Des avancées auxquelles ont notablement contribué le Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en vigueur depuis 1999, l'obligation pour les cantons, introduite en 2011, de délimiter un espace réservé aux eaux et de l'exploiter extensivement, le programme de réexamen ciblé des produits phytosanitaires lancé en 2010, ainsi que le développement des paiements directs dans le cadre de la PA 14-17. Plusieurs autres mesures prises dans les domaines de la biodiversité, du sol, du climat de l'air et de l'eau ont également contribué à réduire l'écart par rapport aux objectifs visés (cf. chap. 3.1.1 et 3.1.2 et annexe 1).

La situation concernant la réalisation des OEA n'a pas fondamentalement changé depuis 2016, si l'on excepte le risque écotoxicologique pour les eaux de surface. Ce risque a diminué grâce au réexamen ciblé des produits phytosanitaires, qui a conduit dans de nombreux cas à des restrictions d'utilisation et en partie au retrait des autorisations³⁷. En outre, des mesures déjà appliquées dans le prolongement du Plan d'action Produits phytosanitaires déploient des effets positifs sur l'environnement³⁸.

Mesures à prendre et évolution attendue

En raison des interdépendances entre les OEA et vu les lacunes dans leur réalisation, le besoin d'agir reste particulièrement élevé dans les domaines de la biodiversité (augmentation de la qualité des terres pour la promotion de la biodiversité), des gaz à effet de serre impactant le climat (méthane, oxyde nitreux), de l'azote (ammoniac, nitrate) et de la fertilité des sols. Comblar ces lacunes est une condition préalable à la préservation de la capacité de charge des écosystèmes, et partant, au maintien à long terme des services écosystémiques.

Dans son rapport en réponse au postulat Bertschy Kathrin 13.4284³⁹, le Conseil fédéral explique comment il entend réagir aux manquements constatés. La mise en œuvre des stratégies, plans d'action et mesures adoptés⁴⁰, l'amélioration de l'exécution du droit en vigueur et le développement de la politique agricole à partir de 2022 sont de première importance pour atteindre les objectifs fixés. Une augmentation de l'efficacité par l'emploi généralisé de techniques de production et de mesures organisationnelles éprouvées, ainsi que le renforcement de la recherche et de l'innovation en vue de systèmes de production plus efficaces et d'un changement systémique global vers une plus grande durabilité devraient contribuer significativement à la réalisation des OEA. Si cela ne devait pas suffire, il y a lieu d'examiner si l'intensité de la production agricole convient aux conditions locales et adapter celle-ci, le cas échéant, en fonction d'objectifs opérationnels spécifiques au lieu et vérifiables. Axer la politique agricole davantage sur les résultats permettra en outre d'amener les agriculteurs à assumer davantage de responsabilités. Des améliorations sont possibles à tous les échelons de la chaîne de production. Par conséquent, on obtiendra les effets les plus grands en adoptant une approche intégrée des systèmes de production, qui englobe tous les échelons, c.-à-d. non seulement les exploitations agricoles, mais également les secteurs affiliés en amont et en aval ainsi que la consommation et ce, dans le sens d'une approche agroécologique globale.

La PA 22+ propose diverses mesures susceptibles d'améliorer la réalisation des OEA, de contribuer à celle des ODD 2, 6, 13 et 15, et en particulier de mieux concrétiser l'art. 104a, let. a et b, Cst. Parmi ces mesures, mentionnons la réduction des pertes d'éléments nutritifs, le développement des prestations écologiques requises (PER) et des contributions au système de production, une meilleure efficacité des contributions à la biodiversité, ainsi que l'introduction de contributions pour une agriculture adaptée aux

³⁶ Informations supplémentaires : <https://www.aqrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-a-la-biodiversite>

³⁷ [De Baan, L. et al. \(2020\)](#)

³⁸ [OFAG \(2020a\)](#)

³⁹ [Conseil fédéral \(2016a\)](#)

⁴⁰ Cf. annexe 1

conditions locales⁴¹. Pour bénéficier de ces dernières, il faudra désormais justifier d'une stratégie agricole régionale approuvée par la Confédération. De telles stratégies sont élaborées dans le cadre d'un processus participatif, ce qui correspond à un principe de l'agroécologie.

3.1.4. Poursuivre la recherche et la vulgarisation agricoles dans le domaine des systèmes de production durables et assurer systématiquement leur mise en réseau internationale

Situation 2009

Le rapport 2009 relève que la recherche et le développement suisses doivent contribuer à l'alimentation durable de la population mondiale croissante et fournir des bases scientifiques pour une agriculture durable en Suisse et dans le monde. Pour qu'elles puissent continuer de le faire, la recherche et la vulgarisation doivent poursuivre leurs efforts dans le domaine des systèmes de production durables et renforcer leur mise en réseau au niveau international.

Évolution depuis 2009

Tous les quatre ans, sur mandat du Conseil fédéral, l'OFAG élabore un Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire en collaboration avec des chercheurs et d'autres partenaires.

D'après le Plan directeur 2013–2016, la recherche sur des systèmes de production durables est une des trois tâches basiques des sciences agronomiques, à traiter en priorité⁴². Le Plan directeur 2017–2020 confirme cette tâche prioritaire⁴³. La recherche fondamentale doit contribuer à une meilleure compréhension des interactions complexes dans les écosystèmes agraires, et la recherche appliquée, développer des méthodes culturales durables et des moyens auxiliaires correspondants. Les institutions suisses de la recherche agronomique se complètent bien à cet égard. L'évaluation holistique de la durabilité des pratiques agricoles constitue un autre domaine de recherche important. Depuis le rapport 2009, de nouvelles technologies telles que Smart Farming sont de plus en plus disponibles pour optimiser les systèmes de production. Dans de bonnes conditions, ces nouvelles technologies promettent de grands avantages d'un point de vue pratique et environnemental et sont intégrées dans la recherche sur les systèmes de production durables.⁴⁴

L'attention que la Confédération porte à la thématique des systèmes de production durables est corroborée par la réalisation, ces dernières années, de plusieurs programmes nationaux de recherche (PNR) ayant un rapport étroit avec la production alimentaire durable⁴⁵.

La mise en réseau internationale s'est intensifiée, d'une part en Europe, sur des thèmes comme le renforcement de l'agriculture biologique, l'utilisation plus efficiente des ressources dans la production agricole au moyen des TIC, une exploitation des terres agricoles respectueuse du climat, d'autre part au niveau mondial, notamment dans le cadre de la *Global Research Alliance on Agricultural Greenhouse Gases* (GRA) et du Partenariat mondial pour la recherche agricole (CGIAR) (cf. annexe 2).

Partant des défis nationaux et internationaux identifiés et du cadre politique, le Plan directeur 2021–2024 souligne lui aussi l'importance du domaine de recherche « utilisation durable et protection des ressources de production »⁴⁶. La coopération sur les plans national et international demeure ici un facteur clé. L'expérience faite avec des programmes et projets de recherche nationaux et internationaux montre que le passage de la théorie à la pratique peut prendre beaucoup de temps⁴⁷. Intensifier les échanges de connaissances entre la recherche et le terrain, y compris la vulgarisation et la formation,

⁴¹ En ce qui concerne la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires, il convient également de mentionner les travaux futurs dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeff?AffairId=20190475>)

⁴² OFAG (éd.) (2012a)

⁴³ OFAG (éd.) (2016)

⁴⁴ OFAG (2020b)

⁴⁵ PNR 59 « Gains et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées », PNR 68 « Utilisation durable de la ressource sol : nouveaux défis », PNR 69 « Alimentation saine et production durable de denrées alimentaires ».

⁴⁶ OFAG (2020b)

⁴⁷ Pour donner un exemple : des connaissances fondamentales relatives à l'utilisation efficiente des ressources dans l'agriculture avec des TIC modernes ont été élaborées entre 2009 et 2014 dans le cadre du réseau européen de recherche ICT-AGRI. Les programmes de suivi ICT-AGRI 2 et ICT-AGRI FOOD ont permis d'affiner ces connaissances et de développer des outils. Toutefois, pour que l'agriculture suisse, caractérisée par des petites exploitations, puisse profiter de ces connaissances et outils, il reste des efforts à faire.

permet d'accélérer la mise en pratique des résultats. Le Plan directeur 2021-2024 met d'ailleurs en exergue l'importance de ces échanges. Mentionnons à ce propos les projets « ressources », soutenus en vertu de l'art. 77 L'Agr⁴⁸. Depuis leur lancement en 2008, ils sont devenus un instrument efficace d'encouragement de l'innovation dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles, car, dans chaque projet, praticiens, vulgarisateurs et chercheurs travaillent en étroite collaboration.

Mesures à prendre et évolution attendue

La recherche agronomique a notablement contribué, depuis 2009, à l'acquisition de nouvelles connaissances aux niveaux national et international. Cependant, les défis décrits dans le rapport 2009 deviennent plus aigus à l'échelle mondiale en raison d'une population planétaire toujours plus nombreuse et de la pression croissante sur les ressources naturelles. Dès lors, axer le développement des systèmes de production agricoles sur la durabilité au sens large du terme demeure une tâche centrale pour la recherche agronomique et pour l'ensemble du système d'innovation et de connaissances agricoles et agroalimentaires (LIWIS). Dans cette optique, le Conseil fédéral et le Parlement envisagent de revoir à la hausse les moyens alloués à la recherche agronomique. Le Parlement a notamment adopté la motion 20.3014 « Réforme structurelle d'Agroscope. Réaffectation immédiate des gains d'efficacité en faveur de la recherche agricole », suivant laquelle les gains d'efficacité liés à la réforme d'Agroscope doivent être intégralement injectés dans la recherche. Le budget de recherche d'Agroscope sera ainsi majoré de quelque 60 millions de francs au total pour la période 2021-2028, puis de 13 millions de francs par année à partir de 2029. Le Parlement a en outre décidé de relever progressivement la contribution fédérale à l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique (FiBL), qui passera de 7 millions de francs (2019) à 14,5 millions de francs (à partir de 2022).

La mise en réseau nationale et internationale des instituts de recherche, mais aussi l'échange intensif et rapide de connaissances entre la recherche, la formation, la vulgarisation et la pratique, sont des facteurs clés pour la valorisation rapide des résultats de la recherche. Agroscope franchit une nouvelle étape dans ce sens avec la mise en place et le développement de stations expérimentales décentralisées dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'implantation des sites. Dans la PA 22+, le Conseil fédéral se propose par ailleurs explicitement de promouvoir la mise en réseau des acteurs du LIWIS et de soutenir des projets pilotes et des projets de démonstration. Ces projets sont des instruments précieux pour l'échange de connaissances avec le terrain. Le concept de l'agroécologie accorde lui aussi une grande importance à cet échange.

Il apparaît toujours plus évident que la recherche de solutions devrait couvrir l'entier du système alimentaire, y compris la consommation, plus spécialement pour relever les défis écologiques. L'apport de disciplines en dehors de la recherche agronomique traditionnelle, comme la recherche sur les comportements alimentaires, est indispensable. La gestion des conflits générés par des objectifs difficiles à concilier en lien avec les systèmes alimentaires constitue un autre défi majeur. Afin d'élaborer des connaissances qui répondent aux besoins et qui soient rapidement applicables, il faut veiller, dans le cadre de cette vaste thématique également, à des échanges systématiques avec les acteurs de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Suivant l'approche agroécologique, il faut en outre communiquer davantage avec les consommateurs.

3.2. Domaines d'intervention sur le plan international

Les chapitres qui suivent reprennent les domaines d'intervention sur le plan international qui avaient été identifiés dans le rapport 2009. Deux aspects en lien avec les fluctuations de prix qui caractérisaient alors le secteur alimentaire y avaient été traités, à savoir « Contribuer à la stabilisation du marché agricole international » et « Encourager les exportations agricoles durables en provenance des pays en développement ». Compte tenu de leur proximité thématique, ils sont ici regroupés dans un même chapitre (cf. chap. 3.2.1 « Mesures portant sur le commerce »). Les thèmes concernant la coopération bilatérale et multilatérale au développement (relevant de la compétence de la DDC et du SECO) sont

⁴⁸ Informations supplémentaires : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/ressourcen--und-gewaesserschutzprogramm/ressourcenprogramm.html>

traités par analogie avec le rapport 2009 dans les chapitres sur la coopération au développement et la coopération économique.

3.2.1. Mesures portant sur le commerce

Situation 2009

Dans un contexte de fortes fluctuations de prix, le rapport 2009 avait relevé le risque que des investissements trop faibles ou inefficients dans le système alimentaire global mettent en danger la capacité de ce dernier à couvrir les besoins d'une population mondiale toujours plus nombreuse et plus aisée. Il soulignait également qu'en raison de leur dépendance par rapport à un petit nombre de produits d'exportation, les pays en développement étaient particulièrement touchés par la situation. En conséquence, il prévoyait que la Suisse s'engage pour la stabilisation des marchés agricoles internationaux et encourage l'exportation durable de produits agricoles par les pays en développement.

Évolution depuis 2009

L'un des objectifs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est de contribuer dans une large mesure à la stabilisation des marchés agricoles internationaux et à la sécurité de l'approvisionnement par l'amélioration des conditions d'accès aux marchés étrangers grâce à la suppression des entraves au commerce et au renforcement de la sécurité du droit. Les négociations menées au départ conformément au mandat de Doha avaient notamment pour objectif de promouvoir les pays en développement en leur assurant une meilleure intégration dans le commerce mondial. Les négociations de Doha n'ayant pas pu aboutir, les membres de l'OMC se sont efforcés, ces dernières années, de conclure des accords sur des thèmes spécifiques et ont également abordé de nouveaux sujets, non prévus dans le mandat initial. Le « mécanisme en cas de sous-utilisation » adopté lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013 a amélioré la transparence dans le domaine des contingents tarifaires et ainsi facilité l'accès aux marchés. Favorable à ce mécanisme, la Suisse a, dans une large mesure, contribué à son adoption. Les conditions requises pour la détention de stocks de denrées alimentaires publics à des fins de sécurité de l'approvisionnement ont aussi été temporairement assouplies lors de la Conférence ministérielle de 2013, à Bali. La décision définitive doit encore être prise. La Décision de la Conférence ministérielle de Nairobi de 2015, concernant l'abolition de toutes les subventions à l'exportation de produits agricoles encore autorisées, répondait, elle aussi, à une préoccupation importante des pays en développement, qui dénonçaient depuis des décennies, le fait que ces subventions diminuent massivement les prix à l'exportation des pays développés et contribuent à intensifier les fluctuations des prix, affaiblissant ainsi la compétitivité de la production locale.

Dans les négociations actuelles de l'OMC, les pays en développement exigent notamment des limites aux formes de soutien interne qui faussent les échanges. Cette mesure éliminerait les distorsions sur les marchés agricoles internationaux et contribuerait à la stabilité de ces derniers, tout en améliorant la compétitivité relative des pays en développement. Dans le cadre de ces négociations, la Suisse s'engage en particulier pour la prise en considération, outre des demandes des pays en développement, d'autres éléments tels que la multifonctionnalité de l'agriculture. L'agriculture étant exposée à diverses exigences, il convient de conserver aussi à l'avenir une certaine marge de manœuvre à cet égard. D'autres points discutés dans le but de renforcer la position des pays en développement sont, par exemple, le mécanisme de sauvegarde spéciale contre les hausses des exportations, la solution permanente en matière de stockage public ou l'amélioration de l'accès au marché pour les produits tropicaux. La Suisse est également en première ligne pour défendre une discipline plus stricte en matière de restriction des exportations qui, en renforçant la stabilité des marchés agricoles internationaux et la sécurité alimentaire mondiale, contribuerait aussi à améliorer la position des pays en développement.

Les relations commerciales jouent un rôle essentiel afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale et de promouvoir des systèmes alimentaires durables ⁴⁹. De plus, la prise de conscience croissante des enjeux mondiaux actuels augmente la demande des consommateurs et consommatrices pour des

⁴⁹ [OCDE \(2013\)](#)

produits agricoles plus durables ⁵⁰. Les questions de durabilité sont de plus en plus régulièrement intégrées dans les négociations commerciales au plan international, y compris dans le domaine de l'agriculture durable et des systèmes alimentaires durables, afin de contribuer au développement durable et à la réalisation des ODD. L'Union européenne, en particulier, est sur le point de faire aussi valoir sa stratégie de développement durable ambitieuse (*Green Deal* et *Farm to Fork*) dans l'enceinte de l'OMC. La Suisse est attentive à l'évolution de cette stratégie et examine quel peut être son engagement en la matière. En outre, la Suisse œuvre, dans différents organes et avec divers partenaires, pendant les négociations agricoles multilatérales et à d'autres occasions, pour une meilleure prise en considération du développement durable visé par l'Agenda 2030. En novembre 2020, la Suisse a lancé, avec des membres de toutes les régions, dont le Canada, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande et la Norvège, des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale à l'OMC. L'objectif est notamment de s'assurer que le système multilatéral commercial puisse pleinement contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs environnementaux.

Outre la convention sur l'Association européenne de libre-échange (convention AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE conclu en 1972, la Suisse dispose actuellement d'un réseau de 30 accords de libre-échange avec 40 partenaires ; parmi ceux-ci, 14 sont entrés en vigueur ces dix dernières années. Par l'amélioration réciproque de l'accès au marché, ces accords contribuent à la stabilisation des marchés agricoles internationaux. Depuis 2017, l'art. 104, let. d, de la Constitution fédérale exige que la Confédération crée les conditions favorables à des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Lors des négociations actuelles en vue de nouveaux accords de libre-échange ou en vue de faire évoluer des accords existants, la Suisse s'engage pour l'adoption de dispositions types relatives au commerce et au développement durable. Elles s'appliquent à tous les secteurs de production, y compris les systèmes alimentaires, et font référence aux engagements pris par les parties en vertu de l'Agenda 2030. La Suisse exige l'établissement d'un dialogue bilatéral et l'élaboration de rapports afférents sur les activités commerciales et sur les systèmes alimentaires, incluant l'agriculture durable (ainsi fait pour la première fois dans l'accord de libre-échange avec les États du Marché commun du Sud [MERCOSUR]). L'accord de libre-échange signé fin 2018 avec l'Indonésie contient en outre un vaste chapitre consacré au commerce et au développement durable, y compris une disposition spécifique sur la gestion durable dans le secteur des huiles végétales, qui garantit que seule l'huile de palme de production durable bénéficie des concessions accordées.

Avec le Système Généralisé des Préférences (SGP), la Suisse accorde depuis 1972 un accès facilité au marché à certains pays en développement, sur une base unilatérale, c'est-à-dire sans convention internationale. Par ailleurs, suite à une décision de l'OMC en 2005, un accès au marché sans franchise et sans contingent est garanti depuis 2009 pour tous les produits provenant des pays les moins avancés (*least developed countries*, LDC). Les importations en Suisse de produits agricoles provenant de ces pays ont de ce fait fortement augmenté ces dernières années. Selon les statistiques douanières officielles, elles ont progressé d'environ 59 % entre 2010 et 2019.

Mesures à prendre et évolution attendue

La Confédération entend s'impliquer dans les forums internationaux visant à créer des conditions-cadres favorables aux systèmes alimentaires durables. À cet égard, les dispositions des accords de libre-échange de la Suisse suscitent une grande attention. Il importe encore plus que l'intégration de systèmes alimentaires durables dans les processus commerciaux soit non seulement prise en compte dans le cadre des accords de libre-échange, mais aussi appliquée au commerce de produits alimentaires hors de ces accords préférentiels, qui représente actuellement de loin la plus grande part des importations en Suisse. En raison de sa nature multilatérale, l'OMC offre la possibilité d'un tel forum. Toutefois, l'effet maximal serait obtenu si les relations commerciales avec l'UE étaient encore davantage développées dans ce sens, puisque c'est de ces pays que proviennent la majorité des denrées alimentaires importées en Suisse. En ce qui concerne les marchés agricoles mondiaux, d'autres accords portant sur l'accès aux marchés ou des restrictions des exportations pourraient notamment,

⁵⁰ [OCDE/FAO \(2019\)](#)

sous l'égide de l'OMC, contribuer à une stabilisation et renforcer les marchés locaux de pays en développement.

3.2.2. Comblent les lacunes du monitoring dans le domaine des ressources naturelles

Situation 2009

Le rapport de 2009 a fait apparaître de grandes lacunes dans les connaissances sur l'état des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières végétales. En conséquence, la Suisse devait s'engager dans le cadre international pour assurer à long terme la solidité et une meilleure coordination du monitoring en la matière, en particulier de celui portant sur les ressources indispensables à l'agriculture que sont la biodiversité, l'eau et le sol.

Évolution depuis 2009

L'Agenda 2030 et le cadre d'indicateurs afférent adoptés en 2015 devaient contribuer, d'une part, à mieux coordonner le suivi de l'état général et des tendances en matière de ressources naturelles dans le domaine agricole et alimentaire et, d'autre part, à combler les lacunes identifiées. La Suisse a participé de manière déterminante à l'élaboration de l'Agenda 2030. La FAO, dont la Suisse est membre depuis 1946, joue un rôle majeur dans le monitoring des ressources naturelles pour les systèmes alimentaires et coopère avec les institutions internationales compétentes en la matière.

Des indicateurs permettant de mesurer la réalisation des objectifs d'Aichi définis dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ont été développés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB)⁵¹. Fin 2020, aucun des objectifs fixés n'avait été complètement atteint⁵². La création d'un cadre global de biodiversité pour l'après-2020, destiné à remplacer les objectifs d'Aichi qui arrivent à échéance, fait actuellement l'objet de négociations, auxquelles participe la Suisse. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), également appelée Conseil mondial de la biodiversité, effectue régulièrement des évaluations et a publié en 2019 le premier rapport mondial exhaustif sur l'état de la diversité biologique et des services écosystémiques⁵³. À cet effet, l'IPBES collabore notamment avec la CDB et la FAO.

La cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) a été publiée en septembre 2020 ; elle donne un aperçu de l'état et des tendances de la biodiversité mondiale et régionale ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDB⁵⁴. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de la FAO a adopté le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2011⁵⁵ et le Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières en 2013⁵⁶. Le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵⁷ est mis en œuvre depuis 2007. En 2019, la CRGAA a publié le premier rapport sur la situation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture⁵⁸. L'Agenda 2030 contribue à la cohérence entre, d'une part, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs d'Aichi qui y sont définis et, d'autre part, les plans d'action mondiaux de la CRGAA⁵⁹.

Le rapport de synthèse ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement a été présenté aux États membres de l'ONU en 2018. Il recommande un programme d'action mondial pour l'eau visant à aider les pays à atteindre l'ODD 6 d'ici à 2030. L'ONU-Eau, une instance qui réunit les agences des Nations Unies travaillant dans le domaine de l'eau, continue de jouer un rôle de premier plan dans le suivi des progrès réalisés dans la réalisation des ODD ayant trait à l'eau. AQUASTAT est le système mondial

⁵¹ Informations supplémentaires : <https://www.cbd.int/sp/targets/>

⁵² [Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique \(2020\)](#)

⁵³ [IPBES \(2019\)](#)

⁵⁴ [Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique \(2020\)](#)

⁵⁵ [FAO \(2011a\)](#)

⁵⁶ [FAO \(2014\)](#)

⁵⁷ [FAO \(2007\)](#)

⁵⁸ [FAO \(2019b\)](#)

⁵⁹ [FAO \(2016\)](#)

d'information de la FAO sur les ressources en eau mondiales et la gestion de l'eau agricole. Il joue un rôle clé dans le suivi des indicateurs ODD 6.4.1 et 6.4.2 relatifs au stress hydrique et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

Dans le domaine des sols, la FAO a adopté en 2015 le rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde⁶⁰ ainsi que la version révisée de la Charte mondiale des sols⁶¹. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) vise explicitement l'utilisation durable des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Le cadre stratégique 2018 – 2030 adopté en 2017 a pour objectif la neutralité en matière de dégradation des terres. Les indicateurs définis à cet effet ont été contrôlés pour la première fois en 2018.

La FAO a publié en 2020 le rapport sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales durant la période 1990-2020⁶². Ce rapport contribue à informer sur la situation des indicateurs ODD 15.1.1 (part de la superficie forestière dans la superficie totale des terres en 2015) et 15.2.1 (progrès en matière de gestion durable des forêts).

La Suisse soutient également l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le développement du monitoring agroenvironnemental. Dans le cadre de ses travaux « analyses et recommandations sur la thématique de l'agriculture et l'environnement »⁶³, l'OCDE a élaboré un ensemble d'indicateurs agroenvironnementaux⁶⁴ afin d'évaluer la performance environnementale de l'agriculture (état actuel, tendances futures et comparaison entre pays).

Mesures à prendre et évolution attendue

Depuis 2009, la Suisse soutient toutes les activités visant à promouvoir le monitoring dans le domaine des ressources naturelles, ce qui représente un engagement fort pour une meilleure disponibilité des données à l'échelle mondiale.

Il n'en reste pas moins que dans les pays en développement, en particulier, ces données sont souvent encore insuffisantes pour mesurer le niveau de réalisation des ODD. Leur traitement pour l'acquisition de nouvelles connaissances s'avère ainsi difficile⁶⁵.

La Suisse entend poursuivre ses efforts pour que le monitoring de l'état des ressources naturelles importantes pour la production de matières premières agricoles (ODD 2, 6, 12, 13 et 15) ainsi que le monitoring de l'empreinte écologique due à l'alimentation (ODD 12) soient encouragés, améliorés et réalisés de manière coordonnée. À cette fin, elle continue de renforcer le rôle de premier plan de la FAO dans les domaines pertinents pour les systèmes alimentaires et participe à d'autres processus importants. Dans le cadre de la CDB, par exemple, elle prend part aux négociations visant à établir pour la période après 2020 un nouveau cadre de référence mondial ambitieux pour la diversité biologique, qui devrait inclure des objectifs clairs assortis d'indicateurs mesurables et d'un mécanisme de suivi efficace.

3.2.3. Encourager l'utilisation durable des ressources naturelles

Situation 2009

L'utilisation durable des ressources naturelles est un préalable essentiel pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Comme contribution de la Suisse à l'échelle mondiale, le rapport proposait qu'elle concoure au développement ou, le cas échéant, à la création des conditions-cadre et des mécanismes internationaux requis.

⁶⁰ [FAO \(2015a\)](#)

⁶¹ [FAO \(2015b\)](#)

⁶² [FAO \(2020\)](#)

⁶³ Informations supplémentaires : <https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/agriculture-et-environnement/>

⁶⁴ Bilan d'azote, bilan de phosphore, utilisation des terres agricoles, émissions d'ammoniac, consommation d'énergie et production de biocarburants, émissions de GES, ventes de pesticides, érosion des sols, qualité de l'eau, ressources en eau, indices des oiseaux des milieux agricoles. Cf. <https://stats.oecd.org/index.aspx?QueryId=79425&lang=fr>

⁶⁵ [UNSD \(2019\)](#)

Évolution depuis 2009

Au cours des dix dernières années, la Suisse a joué un rôle moteur dans l'élaboration de conditions-cadre et de mécanismes internationaux encourageant l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle a notamment participé activement aux mécanismes multilatéraux élaborés au sein des organisations de l'ONU.

En 2009, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO a été remanié en une plateforme multipartite chargée d'examiner dans une perspective globale les questions relatives à la sécurité alimentaire en lien avec l'utilisation durable des ressources. Un grand nombre de directives et de recommandations internationales ont ainsi été élaborées⁶⁶. La Suisse apporte un soutien conséquent au CSA depuis 2009. Elle cofinance en grande partie le budget général du partenariat multipartite inclusif. Elle épaulé également le Groupe d'experts de haut niveau, HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui fournit les bases scientifiques nécessaires à l'élaboration de directives politiques sous l'égide du CSA. La Suisse soutient en outre le Mécanisme de la société civile du CSA.

Dans le domaine du climat, l'accord adopté à Paris fin 2015, qui s'appuie sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), engage les États à réduire dès 2020 leurs émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de la convention-cadre consiste à contenir le réchauffement mondial bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif étant de limiter la hausse de la température à 1,5 °C. Pour l'atteindre, il est nécessaire de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050. La Suisse a participé au processus de rédaction et a ratifié l'accord de Paris en 2017. Elle s'est ainsi engagée sur un objectif de réduction à l'horizon 2030 de 50 % par rapport à 1990, un objectif qui est concrétisé dans la révision totale de la loi sur le CO₂. Le Conseil fédéral a décidé, le 28 août 2019, que la Suisse devait réduire à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050. Étant donné que l'agriculture est fortement touchée par les changements climatiques, il est primordial que chaque secteur en Suisse contribue à cet effort et s'oriente le plus tôt possible vers une trajectoire de réduction compatible avec l'objectif de zéro net.

Le processus de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture adopté par les parties signataires de la CCNUCC en 2017 vise à aider les pays à préparer et à réaliser dans le domaine agricole des « contributions déterminées au niveau national » (CDN) ambitieuses. La Suisse a activement œuvré pour l'introduction d'un tel processus, participe à sa conceptualisation et contribue ainsi à l'émergence d'une compréhension commune à tous les pays du rôle des systèmes alimentaires, y compris de l'agriculture, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine de la biodiversité/agrobiodiversité, la Suisse a participé dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA⁶⁷), de la CRGAA et de la CDB à l'élaboration d'autres conditions-cadre visant à promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en général et de la biodiversité dans l'agriculture et l'alimentation en particulier.⁶⁸ Dans les négociations en cours depuis 2013 dans le cadre du TIRPAA, la Suisse s'engage pour l'amélioration de l'accès aux ressources phylogénétiques grâce à un système global, efficace et convivial ouvert à tous les fournisseurs et utilisateurs de ces ressources.

Toujours dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles, la Suisse a travaillé ces douze dernières années à la création et/ou au renforcement de mécanismes supplémentaires, tels que des partenariats multipartites dans les domaines du sol et de l'eau⁶⁹. Le rapport 2009 avait notamment souligné la nécessité de créer un partenariat international pour la gestion des pâturages et des prairies.

⁶⁶ Exemples : Directives volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers ; Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA-RAI). Informations supplémentaires : http://www.fao.org/cfs/home/products/en/RS_0.910.6

⁶⁷ Exemples : Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (2011), Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources (2013), Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 (Aichi Biodiversity Targets ; Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization to the Convention on Biological Diversity)

⁶⁹ Sol : Global Soil Partnership GSP ; eau : Global Framework on Water Scarcity in Agriculture (WASAG) ; système alimentaire : Sustainable Food Systems (SFS) Programme of the 10-Year Framework for Programmes on Sustainable Consumption and Production Patterns (10YFP)

Depuis, un partenariat multipartite a été mis en place sous la forme du Programme mondial pour un élevage durable (*Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL*)⁷⁰. La Suisse, qui a œuvré à sa création, s'y engage afin d'assurer le développement durable du secteur de l'élevage sur la base de l'utilisation efficiente des ressources naturelles.

Mesures à prendre et évolution attendue

Au cours des dix dernières années, la Suisse a pris un engagement international important en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles comme base pour l'agriculture et pour la sécurité alimentaire. Des mesures restent néanmoins nécessaires, notamment en vue de la réalisation des ODD 2, 6, 13 et 15. La biodiversité pour l'agriculture et l'alimentation, par exemple, continue de décliner⁷¹. L'utilisation durable des ressources naturelles reste un objectif important dans le cadre international et les efforts dans ce sens continueront d'être soutenus par la Suisse. Mentionnons à titre d'exemple les travaux au sein de partenariats multipartites tels que le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG) ou l'élaboration du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Dans ce dernier cas, plus précisément, la Suisse s'engage pour des objectifs ambitieux visant à la conservation, la promotion et l'utilisation durable de la biodiversité. Elle plaide pour un mécanisme de mise en œuvre efficace permettant d'évaluer le succès des mesures (notamment en termes de durabilité de l'utilisation des ressources) et d'en tirer des enseignements. L'engagement international de la Suisse, par exemple, au sein du CSA, porte également sur la promotion et la mise en œuvre de principes agroécologiques qui contribuent à l'utilisation durable des ressources naturelles. Le sommet mondial sur les systèmes alimentaires annoncé par l'ONU pour 2021 représente une étape importante dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, qui impliquent l'utilisation durable des ressources naturelles. La Suisse s'investit considérablement dans la préparation de ce sommet et sa tenue.

3.2.4. S'engager en faveur du droit à l'alimentation

Situation 2009

Plusieurs instruments fondamentaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 25) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 11) énoncent le droit de chaque être humain à une nourriture adéquate. Or, le rapport 2009 relève que la mise en œuvre de ce droit n'est pas garantie et souligne en conséquence que la Suisse doit continuer de s'engager pour le faire appliquer.

Évolution depuis 2009

En guise de soutien à la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate adoptées par le Conseil de la FAO en 2004 (Directives sur le droit à l'alimentation), la Suisse apporte son aide à des organisations de la société civile œuvrant pour les droits de la personne telles que FIAN International (*Food First Information and Action Network*). FIAN International agit à deux niveaux : d'une part, elle aide les pays dans la mise en œuvre des lignes directrices et, d'autre part, elle soutient les acteurs de la société civile et les mouvements sociaux engagés dans un travail politique et juridique de défense par rapport à des actions gouvernementales.

Depuis 2018, la Suisse soutient les rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation mandatés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Leur mission est de réaliser des études thématiques et de présenter des rapports par pays signalant les manquements et contenant des recommandations ainsi que des propositions.

L'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 17 décembre 2018, de la déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) a également constitué une étape importante vers la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate. Cette déclaration définit les droits les plus importants pour les paysannes et paysans du monde entier. La

⁷⁰ Informations supplémentaires : <http://www.livestockdialogue.org/>

⁷¹ [FAO \(2019b\)](#)

Suisse s'est engagée en sa faveur dès le stade des négociations. Par son approbation à New York, elle a envoyé un signal clair en faveur des droits de la population rurale.

Mesures à prendre et évolution attendue

La Suisse peut se targuer d'une longue tradition dans la défense de la sécurité alimentaire et du droit à une nourriture adéquate, et cela non seulement s'agissant de sa propre population, mais aussi dans ses engagements internationaux. Avec l'actuelle montée en puissance de régimes autoritaires, les défis liés à la mise en œuvre des droits humains se multiplient dans le monde entier. Le droit à une nourriture adéquate fait partie de ces droits.

La FAO ne dispose pas d'un mécanisme de monitoring efficace permettant de mesurer l'état de la mise en œuvre des directives sur le droit à l'alimentation. Le seul instrument en la matière est une forme de rapport volontaire délivré au CSA.

En tant que pays attaché aux principes de l'État de droit, la Suisse a un intérêt particulier à œuvrer sur le plan international en faveur du renforcement du droit à l'alimentation. Conformément à l'ODD 2, elle continuera de plaider à l'échelon national et à l'échelle internationale, surtout au sein du CSA, pour l'application du droit à une nourriture adéquate ainsi que pour un monitoring efficace dans ce domaine ; elle soutiendra également la mise en œuvre de l'UNDROP.

3.2.5. Domaines d'intervention en matière de coopération au développement bilatérale et multilatérale

La politique étrangère suisse apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire mondiale et à la transformation vers des systèmes alimentaires plus durables. Les chapitres qui suivent présentent ces activités, qui relèvent de la compétence de la DDC et du SECO.

3.2.5.1. Mesures dans le domaine de la coopération

Situation 2009

Le rapport 2009 avait identifié plusieurs thématiques auxquelles la DDC devait s'atteler pour lutter contre la pauvreté et le manque de disponibilité alimentaire, ces deux facteurs étant les principales causes de la faim. Ces thématiques sont notamment celles de la gouvernance des terres, de la dégradation des ressources naturelles (avec un accent particulier sur l'eau), de la stabilisation des revenus et des prix des denrées alimentaires de base, du renforcement des exploitations agricoles familiales, du développement de politiques nationales de sécurité alimentaire et de l'application du droit à l'alimentation. L'aide humanitaire comme moyen de lutte contre les crises alimentaires était également mentionnée.

Évolution depuis 2009

Activités de coopération au niveau global

Par les programmes mondiaux mis en place par la DDC, la Suisse encourage la production durable d'aliments sains et contribue ainsi à la réduction de la pauvreté et de la faim. Le programme mise sur le renforcement des exploitations familiales, en particulier des petites familles paysannes et des petits agriculteurs. Il tient également compte du changement climatique et de la dégradation progressive des ressources naturelles. Cet objectif doit être atteint par des changements dans les politiques, dans les normes et références juridiques, dans les normes privées, dans l'innovation et dans le domaine de l'apprentissage institutionnel. La recherche, le conseil et la formation, ainsi que l'accès aux services et aux technologies pertinents sont également concernés. Par ailleurs, la Suisse participe activement à l'élaboration et à l'application de directives et d'accords internationaux concernant, par exemple, le droit foncier, notamment au sein du CSA ⁷².

Dégradation des ressources naturelles

La Suisse continue de soutenir la CNULCD dans son mandat de lutte contre la dégradation des sols à l'échelle mondiale. Dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable de l'agrobiodiversité,

⁷² Cf. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire, [CSA \(2012\)](#)

elle soutient les banques de semences internationales et facilite l'accès des petits agriculteurs aux semences biodiversifiées. Enfin, pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles, elle encourage la recherche en faveur de l'agriculture biologique et des méthodes agroécologiques soit par l'intermédiaire de partenariats avec des ONG, soit par des mesures politiques, comme le soutien apporté à huit pays africains pour l'application de la décision de l'Union africaine sur l'agriculture biologique⁷³.

Eau et agriculture dans le contexte du développement

La promotion de l'utilisation efficace et rationnelle de l'eau dans les activités agricoles passe par des approches axées sur le marché et sur le paysage, par l'amélioration de la gouvernance de l'eau et par des partenariats public-privé tels que le projet d'amélioration de la productivité de l'eau WAPRO (*Water and Productivity Project*)⁷⁴. Un effet multiplicateur est obtenu par l'intégration des principes de l'efficacité de l'eau dans les normes privées. Les autres activités prioritairement soutenues dans le domaine de l'utilisation durable de l'eau sont l'amélioration des techniques et des technologies d'irrigation, le renforcement des capacités de stockage et des infrastructures, ainsi que la réutilisation des eaux usées.

Développement de politiques nationales de sécurité alimentaire

La Suisse joue un rôle important dans la conception du Cadre stratégique mondial du CSA. D'une part, elle a assumé la présidence lors de l'élaboration des Principes pour un investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires (CSA-RAI)⁷⁵ et dans la phase initiale de celle des lignes directrices sur les systèmes alimentaires et la nutrition (non encore finalisées)⁷⁶. D'autre part, elle apporte un soutien technique et financier à la société civile et aux milieux scientifiques engagés dans ces processus.

Le transfert des risques au moyen d'assurances sur les récoltes et contre la sécheresse est un filet de sécurité pour la production agricole. Conjugué à l'amélioration de l'accès au marché, il contribue à l'augmentation des revenus des petits agriculteurs et à une plus grande résilience des exploitations et des systèmes alimentaires.

Activités dans le cadre de la coopération bilatérale

Des activités visant à renforcer les services et les réglementations en lien avec les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de valeur de la production agricole ont été réalisées dans toutes les régions prioritaires pour la coopération bilatérale, principalement en association avec de petites et moyennes entreprises, mais aussi en collaboration avec des agences gouvernementales et des agences privées. L'augmentation des quantités, de la qualité et des ventes de produits agricoles ainsi obtenue permet d'intégrer des millions de petits agriculteurs dans les marchés nationaux et internationaux qui connaissent une croissance durable.

Aide humanitaire

Depuis 2009, le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies est, d'une part, le principal partenaire de la Confédération pour l'aide alimentaire et, d'autre part, l'une des cinq organisations prioritaires dans le domaine de l'aide humanitaire⁷⁷. Le soutien de la Suisse s'inscrit dans les efforts en vue de la réalisation de l'ODD 2. Entre 2009 et 2019, les contributions de la Suisse au PAM ont doublé⁷⁸, cette croissance reflétant la forte hausse des besoins humanitaires au cours de ces dix dernières années⁷⁹.

⁷³ Cf. African Union (AU) Council Decision on Organic Farming EX.CL/Dec.621 (XVIII), <https://archives.au.int/handle/123456789/5070>

⁷⁴ Informations supplémentaires : <https://www.rural21.com/english/search/detail/article/enhancing-water-productivity-by-using-a-push-pull-policy-approach.html>

⁷⁵ CSA (2014)

⁷⁶ Informations supplémentaires : <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/activities/nutrition/fr/>

⁷⁷ En 2019, l'aide humanitaire a soutenu le PAM avec une contribution de 62 millions de francs pour lutter contre la faim lors de diverses crises humanitaires. En 2018 et 2019, elle a en outre mis à disposition des bureaux de pays et du siège du PAM à Rome 17 membres du Corps suisse d'aide humanitaire avec mission de fournir une assistance technique dans divers domaines prioritaires.

⁷⁸ Elles ont passé de 39 millions de francs en 2009 à 79.5 millions de francs en 2019 ; 82 % de ces sommes sont fournies dans le cadre de l'aide humanitaire.

⁷⁹ Tels que : les transferts monétaires, la protection, la réduction des risques de catastrophes et les filets sociaux.

Mesures à prendre et évolution attendue

Conformément au Message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024⁸⁰, l'objectif principal de la Coopération suisse au développement est de promouvoir la transformation des systèmes alimentaires conformément aux principes agroécologiques afin d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure alimentation pour tous dans les limites des ressources mondiales. Il convient en particulier de renforcer le statut des femmes, des minorités et des jeunes afin de réaliser le droit à une nourriture adéquate pour tous. Ce but s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 2030 et, plus précisément, dans les ODD 2 et 12. La transformation globale visée doit conduire à des systèmes alimentaires durables, adaptés au changement climatique et résistants. À cet égard, il convient, par exemple, de poursuivre les efforts déployés au sein du CSA pour élaborer des directives internationales en faveur des systèmes alimentaires durables.

Les approches de la coopération régionale s'inspirent, elles aussi, du principe de l'utilisation ciblée, écologiquement durable et climatorésiliente des facteurs de production essentiels tels que la terre, l'eau et la biodiversité. Elles sont mises en œuvre selon des stratégies spécifiques à chaque pays. L'aide humanitaire continuera de soutenir le PAM et, dans ce contexte, également les programmes de sécurité alimentaire à long terme qui renforcent la résilience des communautés et les capacités présentes sur les plans national et local.

3.2.5.2. Mesures dans le domaine de la coopération économique

Situation 2009

Concernant les tâches du SECO, le rapport 2009 avait prévu qu'il convenait de continuer de s'engager pour un commerce agricole durable avec les pays en développement, en ayant pour objectif la stabilisation des marchés agricoles internationaux et l'encouragement de l'utilisation durable des ressources naturelles. Cet objectif implique aussi d'aider les pays partenaires à atteindre une croissance économique durable, à augmenter leurs revenus dans les zones rurales, à professionnaliser l'agriculture et à réduire la pauvreté. Selon ledit rapport, la promotion d'un commerce agricole durable devait également contribuer à l'application du droit à l'alimentation.

Évolution depuis 2009

Par la promotion de la durabilité dans le commerce agroalimentaire avec les pays en développement, la Suisse entend contribuer à la stabilisation des marchés agricoles internationaux et promouvoir la production et l'exportation par les pays en développement de produits issus d'une agriculture conforme au principe de l'utilisation durable des ressources naturelles (cf. chap. 3.2.1). Pour atteindre ces objectifs, la Suisse continue de s'appuyer sur les mesures et les instruments qui ont fait leurs preuves pour :

- 1) promouvoir les normes techniques et les standards de qualité fondamentaux,
- 2) répondre à la demande qualifiée pour des produits biologiques issus du commerce équitable et d'autres produits certifiés durables, ainsi que
- 3) renforcer les conditions-cadre de la politique commerciale (y compris dans le secteur des matières premières).

Si par le passé la libéralisation des échanges passait en premier lieu par le démantèlement tarifaire, il s'agit aujourd'hui d'abolir les barrières commerciales non tarifaires. Dans le commerce agroalimentaire, des règles et des normes cohérentes et efficaces en matière d'obstacles sanitaires, phytosanitaires et techniques doivent obligatoirement être prises en compte lors de la création des chaînes de valeur et de chaînes d'approvisionnement mondiales. Elles sont garantes de qualité, facilitent le transfert de technologie et, en fin de compte, permettent de gagner la confiance des consommateurs et des acheteurs. Dans le cadre du partenariat institutionnel avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) lancé en 2016, la Suisse poursuit dans plusieurs pays partenaires des projets visant à renforcer l'infrastructure de la qualité qui leur permettra de développer leurs systèmes de normalisation et de métrologie. Cet objectif implique de disposer de laboratoires

⁸⁰ [FF 2020-2509](#)

spécialisés, de centres d'essai accrédités, de comités de normalisation et d'instituts de métrologie, de même que de proposer des formations spécialisées destinées aux entreprises (par exemple, dans les domaines de la gestion de la qualité ou de la sécurité des aliments). Le respect des normes internationales est non seulement une clé d'accès aux marchés cibles, mais permet également de perfectionner les processus internes et les produits des entreprises qui s'engagent dans cette voie. Il contribue de ce fait aussi à un meilleur fonctionnement des marchés intérieurs.

Afin de répondre à la forte augmentation de la demande de produits certifiés durables tels que les produits biologiques ou ceux issus du commerce équitable, la Confédération s'engage par sa coopération au développement et avec des partenaires nationaux ou internationaux comme Max Havelaar, l'Association mondiale des membres pour des normes de durabilité crédibles (ISEAL) ou encore la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) à élaborer des normes volontaires et à veiller à leur application. Au cours de la période considérée, la Suisse a, par exemple, soutenu la création d'organismes de certification ainsi que la mise en œuvre de systèmes de culture biologique dans de nombreux pays partenaires. En lien avec la pandémie de COVID-19, elle soutient en outre, par le biais de sa coopération au développement, les petits producteurs de pays en développement par le biais du « Fairtrade Covid 19 Fund ». Ce fonds est destiné à la réalisation de mesures immédiates visant à protéger la vie et les moyens de subsistance des petits agriculteurs. Les moyens utilisés sont axés sur la préservation de la santé, de la sécurité alimentaire et de la base productive. Dans cette situation précaire, le fonds contribue autant que possible à la résistance et à la résilience du commerce équitable ainsi qu'au maintien de sa position sur les marchés.

La Confédération participe également à plusieurs dialogues multipartites qui visent à définir des normes de durabilité spécifiques pour différents secteurs de matières premières. Désormais bien établies sur les marchés, elles contribuent à la promotion de conditions-cadre de politique commerciale. À titre d'exemple, la Confédération a lancé en 2017 la plateforme suisse du cacao durable, qui vise à accroître la durabilité sociale, environnementale et économique dans la filière du cacao. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des cultivateurs et de leurs familles et d'assurer la viabilité du secteur pour la génération actuelle et celles à venir⁸¹. Les membres de la plateforme s'engagent en outre pour qu'à long terme, tous les produits de cacao importés en Suisse proviennent de plantations exploitées selon les principes de la durabilité. Dans un premier temps, l'objectif est que cette condition soit remplie d'ici à 2025 pour 80 % des importations.

Mesures à prendre et évolution attendue

Le commerce, y compris celui des produits agricoles, permet aux pays partenaires de saisir les opportunités et relever les défis de la mondialisation, de voir leur économie croître durablement et les revenus augmenter aussi dans les régions rurales. Toutefois, beaucoup de ces pays dépendent d'un nombre restreint de produits d'exportation qui, de plus, sont généralement transformés à l'étranger. Du fait de cette dépendance, ils sont plus fortement touchés par les fluctuations des prix des matières premières ainsi que par les événements extérieurs qui, tels les catastrophes naturelles et les changements environnementaux, influencent directement aussi bien la demande que la culture de leurs principaux produits agricoles. Les effets de plus en plus marqués du changement climatique et de la perte de biodiversité sur la production agroalimentaire, combinés à la forte croissance démographique, exacerbent les problèmes dus à des modes de production inefficaces et à l'utilisation non durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, un des défis majeurs dans les années à venir sera celui d'augmenter la productivité tout en maintenant des normes de durabilité crédibles et en respectant les conditions de l'ODD 2. La Suisse s'engage par conséquent pour que les mesures et les instruments de la coopération économique au développement soient adaptés à ces défis et pour que le respect des critères de durabilité dans le secteur de la production et de la transformation des matières premières fasse sans relâche l'objet d'un encouragement et d'une mise en œuvre conformes à l'Agenda 2030.

⁸¹ Informations supplémentaires : <https://www.kakaoplattform.ch/fr/>

3.3. Nouveaux thèmes

Le présent rapport traite de trois thèmes qui n'étaient pas présents dans le rapport 2009, mais qui ont gagné en importance depuis et constituent une partie essentielle des objectifs définis dans l'Agenda 2030 pour les systèmes alimentaires. Il s'agit de la nutrition, des déchets alimentaires et des conditions sociales dans le secteur agricole. Le traitement de ces sujets commence par l'analyse de la situation actuelle, suivie de la présentation de l'évolution jusqu'à ce jour puis des mesures et de l'évolution attendues.

3.3.1. Nutrition

Situation actuelle

La stratégie Santé 2030 adoptée par le Conseil fédéral vise à renforcer la promotion de la santé et la prévention ; elle place ainsi la prévention des maladies non transmissibles (MNT) parmi ses priorités. Une alimentation équilibrée et variée contribue de manière décisive à un mode de vie sain. Une alimentation déséquilibrée, au contraire, non seulement augmente le risque de problèmes de santé, mais peut également jouer un rôle dans le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et d'autres problèmes environnementaux. Selon le rapport Environnement Suisse 2018 du Conseil fédéral⁸², si l'on considère l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production et la transformation des produits agricoles jusqu'au recyclage des déchets alimentaires en passant par la commercialisation, la consommation et les pertes, l'alimentation est le domaine de consommation qui a le plus fort impact environnemental (28 % de l'impact environnemental). Celui-ci peut toutefois être considérablement réduit par le choix d'une alimentation saine, équilibrée et économe en ressources, ainsi que par la diminution des déchets alimentaires (cf. chap. 3.3.2).

Évolution depuis 2009

Les recommandations nutritionnelles suisses sont illustrées par la pyramide alimentaire élaborée conjointement par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et la Société suisse de nutrition (SSN) (2011). La communication y relative destinée à la population donne les recommandations suivantes :

- consommer davantage de fruits et de légumes locaux et de saison,
- réduire la consommation de viande, et
- utiliser de préférence des huiles végétales ayant un profil en acides gras équilibré et une teneur élevée en acides gras oméga-3 (huile de colza, de noix, de lin, de germe de blé, etc.).

L'enquête nationale sur l'alimentation menuCH réalisée en 2014/2015 a montré qu'en moyenn, les personnes domiciliées en Suisse avaient une alimentation déséquilibrée⁸³. Par exemple, en Suisse, les personnes entre 18 et 75 ans mangent chaque jour en moyenne plus du triple de la quantité de viande conseillée et seuls 3,3 % suivent rigoureusement la recommandation de deux portions quotidiennes de fruits et de trois de légumes⁸⁴. Agroscope a cherché, à la demande de l'OFAG, à savoir à quoi ressemblerait en Suisse une alimentation ayant un impact environnemental aussi faible que possible⁸⁵. D'après cette étude, une alimentation écoresponsable se caractériserait principalement par une nette diminution de proportion de viande (-70 %), par une augmentation de celle des céréales, des pommes de terre ou des légumineuses (+35 %) des huiles ou des noix (+50 %) et par le maintien de la consommation de lait. Il en est ressorti que le respect des recommandations alimentaires de la pyramide alimentaire suisse peut contribuer à réduire de plus de moitié l'empreinte écologique due à l'alimentation ainsi que d'autres impacts négatifs sur l'environnement. La diminution des déchets alimentaires joue par ailleurs un rôle important à cet égard (cf. chap. 3.3.2).

La Stratégie suisse de nutrition 2017-2024⁸⁶ et le plan d'action afférent⁸⁷ visent à promouvoir en Suisse une alimentation variée et équilibrée. Ils reposent sur deux approches : d'une part, il s'agit d'informer la

⁸² Le rapport sur l'environnement du Conseil fédéral 2018 montre que la nutrition représente 28 % de l'impact environnemental total de la Suisse. [Conseil fédéral \(2018\)](#)

⁸³ Informations supplémentaires : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/menuch/menu-ch-ergebnisse-ernaehrung.html>

⁸⁴ [OSAV \(2017a\)](#), [OSAV \(2017b\)](#)

⁸⁵ [Zimmermann et al. 2017](#)

⁸⁶ [DFI \(2017\)](#)

⁸⁷ [OSAV \(2017c\)](#)

population de manière ciblée et, en collaboration avec diverses ONG, de renforcer les compétences nutritionnelles de chacun. D'autre part, en coopération avec le secteur économique, il y a lieu d'améliorer les conditions générales de sorte que les exigences d'une alimentation équilibrée soient satisfaites à tous les niveaux, que ce soit dans l'offre de nourriture de base ou dans la préparation des repas pour la restauration collective, par exemple. À cet effet, diverses publications ont été éditées ces dernières années dans le but de mieux faire connaître le principe de la pyramide alimentaire suisse aux restaurateurs et à la population en général.

Compte tenu du lien étroit entre l'alimentation et l'agriculture, le Conseil fédéral a souligné en 2012 déjà, dans son message sur la politique agricole 2014-2017, la nécessité d'une stratégie commune permettant de relever les défis dans ces deux domaines en même temps⁸⁸. Le peuple et les cantons ont confirmé cette vision par l'adoption en 2017 de l'art. 104a de la Constitution fédérale. Par ailleurs, le PNR 69 « Alimentation saine et production alimentaire durable » mené à terme en juin 2020 appelle, lui aussi, à une stratégie globale pour l'alimentation et la production alimentaire à l'horizon 2050.

Ces dernières années, la Suisse a également participé à divers forums internationaux dédiés à l'alimentation. Dans le cadre du programme 10YFP, le SFSP s'attache en particulier à promouvoir les régimes alimentaires durables, associant alimentation saine et production alimentaire durable. La Suisse co-dirige le SFSP depuis 2015. En outre, des directives sur les systèmes alimentaires et la nutrition sont en cours d'élaboration au sein du CSA⁸⁹, organisme dans lequel la Suisse défend également le principe de la nutrition durable. Pour promouvoir encore davantage les modes de consommation durable et afin d'améliorer la transparence, la Suisse demande des normes et des directives internationales qui s'appliqueraient aux matières premières agricoles de base et pourraient aussi servir de base pour de nouvelles réglementations commerciales (cf. chap. 3.2.1 / 3.2.5.2).

Mesures à prendre et évolution attendue

La nutrition l'alimentation est un domaine de consommation qui a un très grand impact environnemental. Il importe par conséquent d'en promouvoir la durabilité. Une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire suisse contribue déjà à améliorer les effets sur l'environnement et la santé. En concertation avec les cantons, la Confédération poursuivra sa collaboration avec diverses ONG pour mieux faire connaître les recommandations nutritionnelles. Elle examinera également quelles autres mesures peuvent être prises pour atteindre les objectifs fixés, la création de nouveaux partenariats étant une solution envisagée. Il s'agit par ailleurs de prendre davantage en considération les différents aspects de la durabilité lors de la révision des Standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé. Il est prévu de tenir davantage compte de ces aspects lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie suisse de nutrition conçue pour les années à partir de 2025.

La base légale permettant à la Confédération d'influer sur la durabilité des systèmes alimentaires est constituée d'actes législatifs relevant de différents domaines de la politique. Comme le souligne le PNR 69, il importe par conséquent d'avoir une stratégie globale commune et cohérente, pour laquelle la SDD 2030 peut, en référence aux ODD 2 et 3, fournir un cadre approprié⁹⁰. Dans l'intérêt de la cohérence politique et d'une approche du système alimentaire conforme à la demande du postulat 20.3931 de la CER-E, le Conseil fédéral examine une possible « transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires⁹¹ ». Il pourra envisager de s'appuyer sur les principes de l'agroécologie et inclure un concept de politique des prix tenant compte de l'internalisation des coûts externes (« coût réel des denrées alimentaires »).

La Suisse continuera aussi sur le plan international (notamment au sein du CSA et de la FAO) de préconiser des mesures abordant simultanément et de manière globale les problématiques de la nutrition et celles de la production.

⁸⁸ [FF 2012-1857](#)

⁸⁹ Pour de plus amples informations : <http://www.fao.org/cfs/home/activities/nutrition/en/>

⁹⁰ [OFAG \(2020c\)](#)

⁹¹ [CER-E \(2020\)](#)

3.3.2. Déchets alimentaires

Situation actuelle

La consommation de denrées alimentaires en Suisse génère 2,8 millions de tonnes de déchets par an et ce tout au long de la filière, aussi bien sur le territoire national et à l'étranger ⁹². Ceci a un impacte aussi bien sur la pollution que sur les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et la biodiversité et la consommation de combustibles fossiles. Le type d'aliments consommés aussi bien que leur méthode de production, d'emballage et de stockage ont un effet direct sur le climat et l'environnement. L'impact d'une tonne de déchets alimentaires varie fortement selon le produit et le stade de la chaîne de valeur considéré. Ainsi, on estime qu'un peu plus de la moitié de ces déchets alimentaires sont occasionnées par les ménages (38 %) et la restauration (14 %) ⁹³.

Évolution depuis 2009

La FAO a attiré l'attention de l'opinion mondiale sur la problématique des déchets alimentaires à l'échelle planétaire par la publication d'une première étude à ce sujet en 2011 ⁹⁴. Celle-ci a été en Suisse à l'origine de nombreuses initiatives privées visant à réduire ces déchets. Mentionnons à titre d'exemple les offres de coaching pour le secteur de la restauration et la création ou l'extension de canaux de vente de surplus alimentaires. La Confédération a également pris des mesures, notamment dans le plan d'action « Économie verte » instituant entre 2012 et 2015 un dialogue entre les parties prenantes et l'OFAG, l'OFEV, l'OSAV et la DDC. Cette mesure a notamment abouti à la conception d'une campagne de communication (OFEV), de recommandations pour la datation des aliments (OFAG) et d'une directive pour les dons de denrées alimentaires (Fédération des industries alimentaires suisses [FIAL] et Association suisse du commerce des fruits, légumes et pommes de terre [SWISSCOFEL]). À partir de 2013, les offices fédéraux ont aussi lancé des campagnes d'information du public ciblées ⁹⁵. La vaste campagne de sensibilisation « SAVE FOOD, FIGHT WASTE », mise sur pied par la Fondation suisse pour la pratique environnementale (PUSCH), une organisation privée, est soutenue financièrement par la Confédération.

La Suisse s'engage également sur le plan international pour la réduction des déchets alimentaires, notamment dans le cadre des SFSP et de la coopération au développement.

Mesures à prendre et évolution attendue

Conformément à l'ODD 12, la Suisse doit atteindre d'ici à 2030 les deux objectifs suivants : d'une part, réduire de moitié le volume des déchets alimentaires par habitant générés par le commerce de détail et par la consommation et, d'autre part, diminuer les déchets alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement. En outre, l'art. 104a, let. e, de la Constitution fédérale exige une utilisation des denrées alimentaires préservant les ressources.

Le postulat Chevalley Isabelle 18.3829 « Plan d'action contre le gaspillage alimentaire », transmis au Conseil fédéral le 5 mars 2019, charge ce dernier de rédiger un plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce plan doit :

- lister les différentes actions déjà mises en place dans ce but et en évaluer les effets ;
- proposer des mesures supplémentaires dans les différents axes d'action afin d'assurer la réalisation de l'objectif d'une diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030 ;
- définir des indicateurs permettant de suivre régulièrement les progrès dans les différents secteurs concernés.

⁹² Informations supplémentaires : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/biodechets/types-de-dechets/dechets-alimentaires.html>

⁹³ OFEV (2019)

⁹⁴ FAO (2011b)

⁹⁵ L'exposition « Jeter des denrées alimentaires : c'est idiot » a été présentée en 13 lieux dans toute la Suisse. En outre, plus de 35 000 brochures ont été distribuées aux personnes et aux écoles intéressées. La Confédération a cofinancé l'application « MyFoodWays », qui permet d'éviter les déchets alimentaires. Les offices ont également apporté un soutien financier aux campagnes d'information menées par des organisations de la société civile.

Le Conseil fédéral adoptera le plan d'action probablement à l'automne 2021, apportant ainsi une contribution à la réalisation de l'ODD 12.

Tout comme sur le plan national, la Suisse continuera de s'engager pour la réduction des déchets alimentaires à l'échelle internationale, notamment par le biais de la coopération au développement et du SFSP.

3.3.3. Conditions sociales dans le secteur agricole

Situation actuelle

La thématique des conditions sociales dans le secteur agricole englobe des éléments essentiels pour la productivité de l'agriculture suisse. Le bien-être des agriculteurs et des travailleurs agricoles est une condition majeure pour assurer à long terme la sécurité alimentaire en Suisse. La frontière entre les aspects sociaux et les autres domaines de l'agriculture est perméable. La dimension sociale recouvre dans le secteur agricole les conditions et modes de vie ainsi que les modèles de comportements tels qu'ils sont vécus de manière objective ou subjective par les membres des ménages paysans et par les personnes occupées dans l'agriculture. Les facteurs d'influence sur leur attitude doivent être identifiés, analysés et, si nécessaire, faire l'objet de mesures. Les thèmes suivants font l'objet d'un suivi régulier en Suisse : conditions de travail, santé, qualité de vie, femmes dans l'agriculture, assurances et prestations sociales, prévention du suicide, attentes et estime de la population.

Les connaissances acquises à cette occasion fournissent des éléments précieux pour les décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'art. 104a, let. a, Chf. ainsi qu'au développement de la politique agricole et des mesures afférentes.

Évolution depuis 2009

La situation sociale dans l'agriculture est un des thèmes abordés chaque année dans le Rapport agricole. Nous mentionnons ici, à titre d'exemple, quelques tendances relevées ces dernières années. Dans le secteur agricole, les journées de travail restent longues et les vacances rares⁹⁶. L'indice de la qualité de la vie de la population agricole a légèrement baissé, passant de 13,8 points en 2009 à 13,4 points en 2017⁹⁷. Le pourcentage de personnes considérant leur état de santé comme « moyen » voire « très mauvais ou mauvais » est plus élevé parmi les agriculteurs que dans les autres groupes de personnes étudiés ; cependant, jamais plus de 5 % des agriculteurs interrogés n'ont qualifié leur état de santé de « très mauvais ou mauvais »⁹⁸.

L'étude nationale « Les femmes dans l'agriculture » réalisée en 2012 a montré que les femmes qui travaillent régulièrement dans l'exploitation n'avaient pas, pour la plupart, d'assurance sociale à titre personnel et que bon nombre d'entre elles avaient des connaissances erronées sur divers aspects juridiques, comme par exemple les droits de propriété⁹⁹. Le rapport du Conseil fédéral « Les femmes dans l'agriculture »¹⁰⁰, publié en 2016, a également souligné la nécessité d'améliorer la sécurité sociale des femmes et des partenaires des chefs d'entreprise agricole. Un autre enjeu pour les années à venir sera celui d'augmenter la part de femmes à la tête d'exploitations agricoles.

Dans le domaine de la prévention du suicide dans le monde agricole, l'OFAG a organisé une conférence en 2018, qui a abouti sur la revendication d'une meilleure coordination en la matière ainsi que sur des mesures visant à lever les tabous autour des crises et des suicides. Des rencontres avec les acteurs ont désormais lieu régulièrement¹⁰¹.

Les évolutions observées dans les régions rurales sont également thématiques à l'échelle internationale. Mentionnons à cet égard les travaux de la Commission de la condition de la femme

⁹⁶ Cf. Enquête suisse sur la population active, 2009 et années suivantes sous : <https://www.agrarbericht.ch/fr/lhomme/famille-paysanne/conditions-de-travail-et-de-vie>

⁹⁷ Cf. Qualité de vie dans l'agriculture, 2009, 2013 et 2017 sous : <https://2017.agrarbericht.ch/fr/lhomme/famille-paysanne/qualite-de-vie>

⁹⁸ Cf. Enquête suisse sur la santé 2012 et 2017 sous : <https://2019.agrarbericht.ch/fr/lhomme/famille-paysanne/la-sante-des-agriculteurs-et-des-paysannes>

⁹⁹ OFAG (éd.) (2012b)

¹⁰⁰ Conseil fédéral (2016b)

¹⁰¹ Informations supplémentaires : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/soziales/suizidpraevention.html>

(CSW) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). En 2018, la 62^e conférence de la CSW a eu pour thème « l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ». La Suisse y a notamment contribué en introduisant dans les discussions la question de la situation de la population féminine rurale dans notre pays.

La Suisse s'attache en outre à promouvoir et à aider les jeunes actifs dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, afin de parer à un manque de relève qui représenterait un risque pour la sécurité alimentaire. Concrètement, elle soutient notamment les travaux de la FAO qui, grâce à une meilleure connaissance des besoins des jeunes, aidera ceux-ci à s'établir avec succès dans l'économie agroalimentaire ¹⁰².

Lors de la 41^e session de la Conférence de la FAO en 2019, la Suisse a décerné le « Prix pour les innovations qui autonomisent les jeunes dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires »¹⁰³ ; il est destiné à récompenser et à soutenir la mise en œuvre réussie de projets remarquables dans la pratique.

Mesures à prendre et évolution attendue

Ces dernières années, plusieurs études, conférences et rapports sur les aspects sociaux de l'agriculture ont été réalisés et rédigés. Ces travaux revêtent également une importance majeure dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs ODD correspondants.

Pour assurer la couverture sociale des femmes et des partenaires qui travaillent régulièrement dans l'exploitation agricole, le message du Conseil fédéral sur la PA22+ propose d'instaurer l'obligation de les assurer de manière appropriée. En outre, une nouvelle étude nationale représentative sur les femmes dans l'agriculture est prévue en 2022.

La disponibilité de données nationales sur la situation actuelle et sur les changements au cours des dix dernières années est un facteur important, que ce soit pour assurer le suivi des conditions sociales dans l'agriculture tant à l'échelle nationale qu'internationale ou pour répondre aux exigences de l'Agenda 2030. Il importe donc de continuer d'effectuer régulièrement des enquêtes sur la situation sociale des personnes employées dans l'agriculture, d'analyser et de communiquer leurs résultats et de lancer les mesures qui en découlent.

Dans l'optique de la réalisation des ODD, en particulier, la Suisse doit également continuer de s'engager à l'échelle internationale, notamment au sein de la FAO, de la CEDEF et de la CSW, pour les questions sociales dans l'agriculture, notamment pour celles qui touchent les jeunes et les femmes.

4. Conclusions

Depuis 2009, la Suisse applique des mesures efficaces contribuant à la réalisation des ODD de l'Agenda 2030 dans le secteur agroalimentaire. Le rapport signale néanmoins qu'en dépit des efforts de grande envergure déjà déployés, des dispositions supplémentaires sont nécessaires dans tous les domaines pour rendre les systèmes alimentaires plus durables, tant en Suisse que dans le monde. Les thématiques de la nutrition, les déchets alimentaires et des conditions sociales dans l'agriculture sont, elles aussi, concernées et devront continuer à être prises en compte pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030.

Les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'évolution des habitudes alimentaires, la croissance démographique mondiale ou encore la recrudescence des conflits armés, sont à l'origine d'une plus grande insécurité alimentaire et d'une aggravation de la malnutrition. Cette situation a déjà été signalée par le postulat Graf Maya 19.3855, déposé en juin 2019. Nul alors ne pouvait prévoir la pandémie de COVID-19 survenue en 2020, qui a

¹⁰² [Fiedler \(2020\)](#)

¹⁰³ Informations supplémentaires : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-75577.html>

exacerbé la vulnérabilité des systèmes alimentaires et fait augmenter le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde ¹⁰⁴. Dans ce contexte, la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients est apparue comme une nécessité urgente et incontournable aux yeux des milieux politiques également.

De futures crises alimentaires peuvent être mieux maîtrisées ou peut-être même prévenues à condition que la communauté internationale parvienne à rendre les systèmes alimentaires plus durables et résilients. Le Conseil fédéral encourage cette transformation tant au niveau national qu'international, mais le succès des mesures afférentes dépendra également du contexte mondial. À l'échelle internationale, le cadre de référence est fourni par l'Agenda 2030, et à l'échelle nationale, en particulier par l'art. 104a de la Constitution. La SDD 2030 pose un fondement pour la réalisation de l'Agenda 2030. La transition souhaitée peut être facilitée tant sur le plan national qu'international par des approches associant l'agroécologie et d'autres concepts.

Le maintien de la productivité du secteur agroalimentaire est un élément essentiel pour la garantie à long terme de la sécurité alimentaire en Suisse. À cet égard, il est essentiel de veiller à préserver les bases de production nécessaires à cet effet et à les utiliser de manière durable. Pour atteindre cet objectif, il faudrait donc agir de manière encore plus cohérente contre les effets environnementaux indésirables. Tant le changement climatique que la perte de la diversité biologique exigent que des solutions soient trouvées et appliquées pour faire face aux enjeux reconnus, inhérents aux différents aspects des systèmes alimentaires, tels que la production des denrées ou leur consommation, par exemple. Une contribution importante que la recherche, l'innovation, l'éducation et les services de conseil sont en mesure de fournir, leurs efforts portant de plus en plus sur des solutions intégrées. Pour atteindre ces objectifs, il s'agira aussi d'appliquer efficacement les mesures élaborées, notamment dans les domaines de la biodiversité, de l'émission de gaz à effet de serre, des excédents d'azote et de la fertilité des sols, de les contrôler et, le cas échéant, de les adapter. Enfin, les bases de données disponibles doivent être améliorées, en particulier celles qui concernent la qualité et la fertilité des sols, ou les besoins et la consommation d'eau dans l'agriculture. Ces données sont également nécessaires pour mesurer le degré de réalisation des ODD.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ne peut pas à lui seul amener à une diminution de tous les impacts négatifs sur l'environnement. C'est pourquoi il convient de mieux faire connaître les recommandations nutritionnelles suisses et de promouvoir davantage leur mise en œuvre, par exemple par une coopération accrue avec les acteurs concernés, afin de garantir une population et un environnement sains. Il est par ailleurs prévu de tenir davantage compte des divers aspects relatifs à la durabilité lors de l'actualisation de la Stratégie suisse de nutrition. La réduction des déchets alimentaires conformément aux visées de l'Agenda 2030 contribuera aussi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, des pertes de biodiversité et de la consommation de ressources naturelles. Il faudrait que les conditions sociales dans le monde agricole continuent à être analysées régulièrement et que les besoins identifiés soient satisfaits par des mesures appropriées. Pour toutes ces questions, l'approche agroécologique offre des options intéressantes.

Afin de relever de manière cohérente les défis identifiés, que ce soit au niveau de la production, de la consommation ou de la maîtrise des déchets alimentaires, le Conseil fédéral entend agir à l'échelle nationale dans une optique englobant l'ensemble du système alimentaire et donc – comme demandé par le postulat 20.3931 de la CER-E – examiner la possibilité d'une « transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires ».

Eu égard aux enjeux mondiaux, l'engagement international de la Suisse joue un rôle important dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Cet engagement ainsi que la promotion de l'agroécologie doivent se poursuivre et être renforcés de manière à fournir une contribution efficace à la réalisation de l'ODD 2 dans toutes ses dimensions (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire,

¹⁰⁴ [FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF \(2020\)](#)

améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable) de même que de l'ODD 12 (établir des modes de consommation et de production durables, notamment en visant concrètement à réduire de moitié les déchets alimentaires). Sur le plan multilatéral, il y a lieu de veiller à ce que le principe de l'utilisation durable des ressources naturelles en lien avec les systèmes alimentaires soit davantage intégré dans les accords et les directives internationaux, et que son application soit contrôlée. En outre, par la promotion d'un commerce agricole et alimentaire durable, la Suisse contribuera à la stabilisation des marchés internationaux et favorisera les exportations agroalimentaires durables des pays en développement. Enfin, le Conseil fédéral s'engage déjà aujourd'hui dans le cadre de l'OMC et des accords commerciaux (p. ex. Mercosur) en faveur d'un meilleur ajustement entre le commerce et le développement durable, conformément aux objectifs de l'Agenda 2030 et des dispositions de l'art. 104a, let. d, de la Constitution fédérale.

5. Bibliographie

ARE (2019). *Monitoring de la construction hors zone à bâtir – Rapport 2019*, Office fédéral du développement territorial, Berne. Téléchargeable sous : <https://www.ared.admin.ch/dam/ared/fr/dokumente/grundlagen/publikationen/monitoring-bauen-ausserhalb-der-bauzonen-standbericht-2019.pdf.download.pdf/monitoring-bauen-ausserhalb-der-bauzonen-standbericht-2019.pdf>

ARE / DDC (2018). *Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse – État des lieux servant de base au rapport national de la Suisse 2018*. Téléchargeable sous : https://www.eda.admin.ch/content/dam/agenda2030/fr/documents/agenda2030-grundlage-laenderbericht-bestandesaufnahme-schweiz-2018_FR.pdf

Arrêté du Conseil fédéral concernant le plan sectoriel des surfaces d'assolement : surface minimale et répartition entre les cantons, le 8 mai 2020 (FF 2020-1870). Téléchargeable sous: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/1359/fr>

CER-E (2020) *Postulat 20.3931 : Orientation future de la politique agricole*. Téléchargeable sous : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?tAffairId=20203931>

CFS (2012). *Voluntary Guidelines on the responsible Governance of tenure of land, fisheries and forests in the Context of national food security*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/i2801e/i2801e.pdf>

CFS (2014). *Principles for Responsible Investment in Agriculture and Food Systems*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-au866e.pdf>

Conseil fédéral (2009). *Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources – Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Stadler Hansruedi du 29 mai 2008 (08.3270)*. Téléchargeable sous : <https://www.newsadmin.ch/newsd/message/attachments/16537.pdf>

Conseil fédéral (2012). *Gérer les pénuries locales d'eau en Suisse – Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat « Eau et agriculture. Les défis de demain »* (postulat 10.353 déposé le 17 juin 2010 par le conseiller national Hansjörg Walter). Téléchargeable sous : <https://www.newsadmin.ch/newsd/message/attachments/28598.pdf>

Conseil fédéral (2016a). *Bases naturelles de la vie et efficacité des ressources dans la production agricole. Actualisation des objectifs – Rapport en réponse au postulat 13.4284 Bertschy du 13 décembre 2013*. Téléchargeable sous : <https://www.newsadmin.ch/newsd/message/attachments/46592.pdf>

Conseil fédéral (2016b). *Les femmes dans l'agriculture – Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion du 14 novembre 2012 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (12.3990)*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Politik/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft_bericht%202016.pdf.download.pdf/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft_bericht%202016.pdf

Conseil fédéral (2017). *Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/Nachhaltige%20Produktion/Pflanzenschutz/AktionsplanPflanzenschutzmittel/Aktionsplan_Pflanzenschutzmittel_fr.pdf.download.pdf/Aktionsplan_Pflanzenschutzmittel_fr.pdf

Conseil fédéral (2018). *Environnement Suisse 2018 – Rapport du Conseil fédéral*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/allgemein/uz-umwelt-zustand/umwelt-schweiz-2018.pdf.download.pdf/Umweltbericht2018_F.pdf

De Baan, L., Judith F. Blom et Otto Daniel (2020). *Produits phytosanitaires dans les grandes cultures : utilisation et risques pour les eaux de 2009 à 2018*, in Recherche Agronomique Suisse 11, 162-174, 2020. Téléchargeable sous : <https://www.agrarforschungschweiz.ch/fr/2020/08/produits-phytosanitaires-dans-les-grandes-cultures-utilisation-et-risques-pour-les-eaux-de-2009-a-2018/>

DETEC (2017). *Rapport de controlling sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et le rapport « Gérer les pénuries locales d'eau en Suisse »*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/rechtliche-grundlagen/controlling-bericht-strategie-anpassung-klimawandel.pdf.download.pdf/Beilage_04_Controlling-Bericht_FR_zu_BRA_UVEK.pdf

DFI (2017). *Savourer les repas et rester en bonne santé – Stratégie suisse de nutrition 2017-2024*. Téléchargeable sous : https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CD4590EE41ED794B727C41755A6CD.PDF

EISTAD (2009). *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development. Global Report. edited by Beverly D. McIntyre et al.* Téléchargeable sous : http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/Investment/Agriculture_at_a_Crossroads_Global_Report_IAASTD.pdf

FAO (2007). *Global Plan of Action for Animal Genetic Resources and the Interlaken Declaration*. Rome. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a1404/a1404e00.pdf>

FAO (2011a). *Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/i2624/i2624e00.htm>

FAO (2011b). *Global food losses and food waste – Extent, causes and prevention*. Rome. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-i2697e.pdf>

FAO (2014). *Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-i3849e.pdf>

FAO (2015a). *Status of the World's Soil Resources 2015*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/documents/card/en/c/c6814873-efc3-41db-b7d3-2081a10ede50/>

FAO (2015b). *Revised World Soil Charter*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-i4965e.pdf>

FAO (2016). *Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture. Targets and Indicators for Genetic Resources for Food and Agriculture : Developments and Challenges*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-mr405e.pdf>

FAO (2019a). *The 10 Elements of Agroecology. Guiding the Transition to Sustainable Food and Agricultural Systems*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/i9037en/i9037EN.pdf>

FAO (2019b). *The State of The World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>

FAO (2020). *Global Forest Resources Assessment*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/CA8753EN/CA8753EN.pdf>

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS (2020). *The State of Food Security and Nutrition in the World 2020. Transforming food systems for affordable healthy diets*. Rome, FAO. p. 18. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/ca9692en/CA9692EN.pdf>

Fiedler, Y. (2020). *Empowering young agri-entrepreneurs to invest in agriculture and food systems – Policy recommendations based on lessons learned from eleven African countries*. Rome. FAO. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb1124en>

HLPE (2017). *Nutrition and food systems. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*, Rome. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/a-i7846e.pdf>

HLPE (2019). *Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition*. Téléchargeable sous : <http://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>

IPBES (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Téléchargeable sous : <https://ipbes.net/global-assessment>

Message du 19 février 2020 sur la stratégie de coopération internationale 2021-2024 (stratégie CI 2021-2024) (FF 2020-2509). Téléchargeable sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2020/2509.pdf>

Message du 1^{er} février 2012 concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014-2017 (Politique agricole 2014-2017) (FF 2012-1857). Téléchargeable sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/1857.pdf>

NCCS (éd.) (2018). *Klimaszenarien CH 2018*. Téléchargeable sous : <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/bibliothek-de-donnees-et-de-medias/daten.html>

OCDE (2013) : *Sécurité alimentaire mondiale – Défis pour le système agricole et agro-alimentaire*, OECD Publishing, Paris. Téléchargeable sous : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/securete-alimentaire-mondiale_9789264201354-fr

OCDE / FAO (2019) : *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, OECD Publishing, Paris. Téléchargeable sous : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao_19991150

OFAG (2012a) : *Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2013-2016*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Das%20BLW/Forschung%20und%20Beratung/Forschungskonzept.pdf.download.pdf/FoKo_Lw_Ern_2013_2016_%20d%2021_02_2012.pdf

OFAG (2012b) : *Les femmes dans l'agriculture*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/Politik/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft.pdf.download.pdf/Frauen%20in%20der%20Landwirtschaft_Auszug%20aus%20dem%20Agrarbericht%202012_%20Ruth%20Rossier%20Agroscope%20und%20Bundesamt%20f%C3%BCr%20Landwirtschaft,%20Juni%202012_d.pdf

OFAG (2016). *Plan directeur de la recherche agronomique et alimentaire 2017–2020*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Das%20BLW/Forschung%20und%20Beratung/Forschungskonzept%20Land-%20und%20Ern%C3%A4hrungswirtschaft%202017-2020.pdf.download.pdf/Forschungskonzept%20Land-%20und%20Ern%C3%A4hrungswirtschaft%202017-2020_f.pdf

OFAG (2020a). *Communiqué de presse Plan d'action Produits phytosanitaires – bilan positif de l'application de la moitié des mesures*. Téléchargeable sous : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-80426.html>

OFAG (2020b). *Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2021-2024*. Téléchargeable sous : https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Das%20BLW/Forschung%20und%20Beratung/forschungskonzept_land_und_ernaehrungswirtschaft_2021-2024.pdf.download.pdf/Forschungskonzept%20Land-%20und%20Ern%C3%A4hrungswirtschaft%202021-2024%20FR.pdf

OFAG (2020c). *20.022 Politique agricole à partir de 2022 (AP22+). Rapport en réponse aux questions posées le 2 juillet 2020 par la CER-E*. Téléchargeable sous : <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/2020-0022-zusatzbericht-blw-2020-07-02-f.pdf>

OFEV (2012). *Adaptation aux changements climatiques en Suisse – Premier volet de la stratégie du Conseil fédéral du 2 mars 2012*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/ud-umwelt-diverses/anpassung_an_denklimawandelinderschweiz.pdf.download.pdf/adaptation_aux_changementsclimatiquesensuisse.pdf

OFEV (2014). *Adaptation aux changements climatiques en Suisse – Plan d'action 2014-2019*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/ud-umwelt-diverses/anpassung_an_denklimawandelinderschweizaktionsplan20142019.pdf.download.pdf/adaptation_aux_changementsclimatiquesensuisseplandaction20142019.pdf

OFEV (éd.) (2016). *La canicule et la sécheresse de l'été 2015 – Impacts sur l'homme et l'environnement*. Office fédéral de l'environnement, Berne, série État de l'environnement, n° 162, 108 pages. Téléchargeable sous : <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/uz-umwelt-zustand/Hitze%20und%20Trockenheit%20im%20Sommer%202015.pdf.download.pdf/UZ-1629-F.pdf>

OFEV et al. (éd.) (2019). *La canicule et la sécheresse de l'été 2018 – Impacts sur l'homme et l'environnement*. Office fédéral, Bern. Série État de l'environnement, n° 1909, 91 pages. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/uz-umwelt-zustand/hitze_und_trockenheit_im_sommer_2018.pdf.download.pdf/UZ-1909-F_Hitzesommer2018.pdf

OFEV (2019). *Déchets alimentaires*. Téléchargeable sous : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/biodechets/types-de-dechets/dechets-alimentaires.html>

OFEV (2020). *Adaptation aux changements climatiques – Plan d'action 2020-2025*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/ui-umwelt-info/aktionsplan-anpassung-an-den-klimawandel-in-der-schweiz-2020-2025.pdf.download.pdf/Adaptation_aux_changements_climatiques_-_Plan_d'action_2020-2025.pdf

OFEV / OFAG (2008). *Objectifs environnementaux pour l'agriculture – À partir de bases légales existantes*. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/uw-umwelt-wissen/umweltziele_landwirtschaft.pdf.download.pdf/objectifs_environnementauxpourlagriculture.pdf

OFEV / OFAG (2016). *Objectifs environnementaux pour l'agriculture – Rapport d'état 2016*, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de l'agriculture, Berne, série Connaissance de l'environnement, n° 1633, 114 pages. Téléchargeable sous : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/uw-umwelt-wissen/umweltziele_landwirtschaftstatusbericht.pdf.download.pdf/umweltziele_landwirtschaftstatusbericht.pdf

ONU (2018). Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Téléchargeable sous https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/HLS/2018/1&Lang=F

ONU (2020a). *UN Policy Brief. The Impact of COVID-19 on Food Security and Nutrition (2020)*. Téléchargeable sous : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/sg_policy_brief_on_covid_impact_on_food_security.pdf

ONU (2020b). *Ahead of biodiversity summit, UN officials call for action to preserve the natural world*. Téléchargeable sous : <https://news.un.org/en/story/2020/09/1074002>

OSAV (2017c). *Savouer les repas et rester en bonne santé – Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024*. Téléchargeable sous : https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/aktionsplan-ernaehrungsstrategie.pdf.download.pdf/Aktionsplan_FR.pdf

Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2020). *Global Biodiversity Outlook 5. Montreal*. Téléchargeable sous : <https://www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-en.pdf>

UNEP / SFSP (2019). *Collaborative Framework for Food Systems Transformation*. Téléchargeable sous :
https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/un-e_collaborative_framework_for_food_systems_transformation_final.pdf

UNSD (2019). *The Sustainable Development Goals Report 2019*. Téléchargeable sous :
<https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019.pdf>

Zimmermann A., Nemecek T., Waldvogel T. (2017) : *Umwelt- und ressourcenschonende Ernährung : Detaillierte Analyse für die Schweiz*. Umwelt .Agroscope Science. Nr. 55/ 201. Téléchargeable sous :
https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/de/home/publikationen/suchen/agroscope-science/_jcr_content/par/externalcontent.external.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9pcmEuYWdyb3Njb3BILmNoL2RILUNIL0FqYXgvRW/luemVscHVibGlrYXRpb24vRG93bmxvYWQ_ZWluemVscHVibGlrYXRpb25JZD0zODE2OA==.pdf

Annexes

Annexe 1) Liste des mesures prises pour protéger la biodiversité, le climat, l'air et l'eau, et qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux de l'agriculture

- Programme de développement durable à l'horizon 2030, depuis 2015
- Article 104a de la Constitution fédérale, depuis 2017
- Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, adoptés en 2010
- Stratégie Biodiversité Suisse (2012) et plan d'action du Conseil fédéral (2017)
- Stratégie Climat pour l'agriculture, publiée en 2011
- Révision de la loi sur le CO₂ (entre en vigueur 2022)
- Stratégie climatique à long terme 2050 (2021)
- Deux mesures visant à éviter les émissions d'ammoniaque et d'odeurs par l'agriculture, intégrées en 2020 dans l'ordonnance sur la protection de l'air
- Renforcement des prescriptions sur les émissions de gaz d'échappement des nouvelles machines agricoles dans l'UE depuis 2020 (au niveau des ordonnances), à la suite de quoi les filtres à particules font partie de l'équipement standard
- Plan d'action Produits phytosanitaires, appliqué depuis 2017
- Ordonnance sur la protection des eaux, adaptée à certains critères d'écotoxicologie en ce qui concerne la teneur en certains produits phytosanitaires (2020)
- Stratégie Sol Suisse, adoptée par le Conseil fédéral en 2020
- Ensemble de documents intitulé « Aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture », publiés entre 2012 et 2016
- Contributions fédérales au système de production et à l'usage efficient des ressources naturelles (contribution animale supprimée lors de l'introduction de la PA14-17)

Annexe 2) Extension des réseaux internationaux de la recherche agronomique et de la vulgarisation agricole suisses

- Réseaux de l'espace européen de la recherche
L'OFAG participe à la formation et au financement de plusieurs réseaux de recherche européens voués au partage des savoirs, aux questions relatives aux stratégies de recherche, des activités menées à bien sous la forme de projets communs sélectionnés par concours. L'OFAG apporte ainsi son aide à la création de synergies au niveau international dans des domaines tels que le renforcement de l'agriculture biologique (CORE Organic Cofund) et l'utilisation efficiente des ressources naturelles par l'agriculture grâce aux technologies modernes de l'information et de la communication (ICT-AGRI). Entre 2010 et 2020, quelque 5 millions de francs ont été alloués à des projets de recherche suisses par le truchement de ces réseaux.

Agroscope a été mandaté par l'OFAG pour participer à un programme européen de recherche, nommé EJP SOIL, afin de favoriser des modes d'exploitation des sols agricoles qui soient durables et non nocifs pour le climat ; ce programme est placé sous l'égide du « European Joint Programme Cofund ». En outre, Agroscope participe, en étroite collaboration avec l'EPF de Zurich, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et l'OFAG, au réseau EMPHASIS, une infrastructure de recherche commune vouée au phénotypage des végétaux à plusieurs niveaux et correspondant à plusieurs scénarios agro-climatiques. L'utilisation commune d'infrastructures de recherche permet de rationaliser les investissements publics dans ce domaine en harmonisant les priorités nationales et le calendrier défini par le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI), et en garantissant aux chercheurs l'accès aux infrastructures de toute l'Europe. Agroscope a en outre signé en 2020, avec une vingtaine d'autres instituts de recherche européens, un mémorandum d'entente intitulé « Towards a Chemical Pesticide-Free Agriculture ».

- Global Research Alliance on Agricultural Greenhouse Gases (GRA)
L'Alliance mondiale pour la recherche sur les gaz à effet de serre agricoles est un programme multipartite qui a pour but d'améliorer la coopération et les investissements dans la recherche en vue de rendre les systèmes alimentaires à la fois plus productifs et résilients sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Leur approche consiste à réduire l'intensité des émissions des systèmes de production agricole et à adapter ces systèmes. Depuis la fondation de l'alliance en 2009, les participants se sont associés à 61 opérations et à 20 organisations partenaires du GRA, parmi lesquelles Agroscope, la FAO, CGIAR, le World Business Council for Sustainable Development et la Banque mondiale. Les membres de l'alliance coopèrent par groupes, qui travaillent dans différents domaines en rapport avec l'agriculture, comme l'élevage (pour réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre), la culture des végétaux (également pour réduire l'intensité des émissions) ; ils suivent aussi des approches intégrées (par exemple pour accroître la séquestration du carbone dans le sol). Au sein du GRA, Agroscope participe à un programme d'échanges pour encourager la relève dans la recherche.
- Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR)
Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale est un réseau international de recherche agronomique, dont les 15 centres se trouvent sur tous les continents, principalement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. L'aide aux pays du sud, surtout dans la culture de végétaux comestibles et la gestion des ressources naturelles, constitue le premier objet de recherche du groupe. Certains cultivars créés ou modifiés par les centres du groupe sont également cultivés en Suisse (blé, maïs, pommes de terre). C'est ainsi qu'un échange de lignée génétique a eu lieu entre les centres du groupe et Agroscope en vue d'élargir la base génétique des programmes de sélection de blés. C'est la DDC qui représente la Suisse au Conseil de décision stratégique dirigeant le groupe. Relevons que, dans le contexte du réchauffement climatique, les résultats des recherches conduites par les centres du CGIAR (p. ex. résistance à la sécheresse ou à la chaleur) concernent aussi les pays des latitudes moyennes.

- **Partenariats bilatéraux d'Agroscope**
 Agroscope met en place de nouvelles formes de coopération avec d'autres institutions afin de mieux tirer parti des synergies et d'employer ses ressources d'une façon encore plus rationnelle, si c'est possible. L'institut coopère par exemple avec l'Université Hohenheim (Allemagne), avec le Centre d'expérimentation de Laimburg (Italie), le Centre de recherches agronomiques de Raumberg-Gumpenstein (Autriche), le CENSA (Cuba), l'ARC (Afrique du Sud), le CSRS (Côte d'Ivoire), l'ICRPE (Kenya) et le CAAS (Chine). Ces coopérations ont engendré plusieurs projets de recherche concrets.

- **Réseaux de vulgarisation agricole**
 Certaines institutions suisses spécialisées dans la vulgarisation agricole et le partage des savoirs, telles qu'AGRIDEA, le FiBL et la HAFL, participent à différents projets s'inscrivant dans Horizon 2020, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Le but premier de ces projets est de promouvoir le partage des savoirs et de favoriser l'application de ces savoirs dans la pratique. Ces mêmes institutions sont aussi des membres d'organisations internationales dans le domaine de la vulgarisation agricole, et sont parfois représentées dans leurs comités directeurs ; citons par exemple les organisations suivantes : Internationale Akademie für ländliche Beratung (IALB, dans l'espace germanophone), European Forum for Agricultural and Rural Advisory Services (EUFRAS) et Global Forum for Rural Advisory Services (GFRAS). AGRIDEA et l'IALB ont fourni une contribution fondamentale à la mise au point d'un standard de qualification au niveau européen pour les professionnels de la vulgarisation agricole. Les deux organisations accomplissent aussi des mandats pour améliorer la qualité de la vulgarisation agricole dans les pays hors UE. Par ailleurs, le personnel des services cantonaux de vulgarisation appartient aussi à l'IALB et participe aux réunions annuelles de cette institution. Au niveau régional, de nombreux cantons frontaliers participent à des projets transfrontières auxquels le FiBL ou Agroscope sont souvent associés.